



LÉON LE BERRE

La Circulaire de Monzie

Contre l'Enseignement du Breton

Te iez koz eo buhez Breiz !



Partisans et Détracteurs

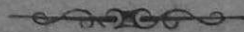


SOMMAIRE. — Est-il vrai... que le dialecte local puisse servir à enseigner le français? — Faudra-t-il édicter des règles différentes selon les régions? — Il est permis de faire observer... qu'il reste trop d'illettrés pour que nous puissions distraire une part d'effort, en faveur des parlers régionaux. — Comment accorder une telle proposition avec les méthodes générales de l'enseignement, avec la méthode directe, dont il est usé pour apprendre l'anglais ou l'allemand à l'enfant? — Le Maître qui aura appris le français et le basque, aura-t-il autant élargi ses capacités humaines ou sociales que celui qui saura le français et... toute langue étrangère, riche de toute la vie intellectuelle, sentimentale, économique d'un grand peuple. — L'École normale primaire ne peut rien distraire ni de son temps, ni de ses efforts, pour ces études. — Les patois sont matière d'enseignement supérieur, recherches des savants. — Cet enseignement n'a l'avis conforme d'aucun pédagogue qualifié. — La France si unie qu'elle soit ne l'est jamais trop.

Propositions extraites de la Circulaire.



Prix : 1 fr. 50



QUIMPERLÉ

Imprimerie de l'Union Agricole et Maritime (Léon le Berre)

1925

DU MÊME AUTEUR

- Fleurs de Basse-Bretagne*, contes, avec préface de Charles Le Goffic (in-12, imp. Fr. Simon, Rennes 1901);
- Les Epousailles de Brebiot*, pastorale noëlesque en vieux français, 2 actes (in-8°, Lafolye, imp., Vannes 1904) (édition épuisée);
- Les Epousailles de Brebiot*, nouvellement éditées « A l'Enseigne de l'Hermine », Dinard, texte du XV^e siècle, adapté en français moderne.
- Ar Gwir treac'h d'ar Gaou*, « La Vérité victorieuse du Mensonge », comédie en 2 actes en prose, couronnée par l'Union Régionaliste Bretonne, en 1904, avec une lettre-préface du Marquis de l'Estourbeillon, traduction française (in-18, Maurice Le Dault, éd., Paris, 1905);
- Istor Breiz hag ar C'helted*, « Histoire de Bretagne et des Celtes », publiée sous la signature collective de « Trivarez », en collaboration avec Yves Berthou, et Pol Diverrès (in-18, Le Dault, 1910);
- Sinatur an eil Testament*, « La Signature du Second Testament », comédie en 1 acte en prose, couronnée par l'Union Régionaliste Bretonne, en 1910 (in-16, Imp. du Peuple, Carhaix, 1911);
- Ar Verc'h e divreac'h mouñ*, « La jeune Fille sans bras », Noël en 2 actes, d'après un conte des *Vieilles Histoires du Pays Breton*, d'Anatole Le Braz (in-16, éd. du « Pays Breton », Lorient, 1913);
- Français de Quimperlin*, comédie en 3 actes, en prose, en collaboration avec Daniel Bernard, préface d'Anatole Le Braz (in-16, éd. du Pays Breton, 1913);
- Autour de Plaz-ar-C'horn*, « Troménie de Guerre, 1917 » (in-8°, imp. Léon le Berre, Quimperlé).

LÉON LE BERRE — barde *Abalor*

La circulaire de Monzie CONTRE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Ses partisans et ses détracteurs

AVANT-PROPOS

Il nous incombe aujourd'hui, après l'enquête si partialement menée par la *Dépêche de Brest*, en septembre, celle plus sereine, bien que dominée par le spectre du « séparatisme », de M. Roger Giron, dans « *L'Eclair* », (1) de présenter à nos lecteurs, un tableau de l'opinion générale à cet égard.

Nous rappellerons brièvement que des universitaires, des écrivains, des journalistes, fervents de la Langue provençale, avaient, quelque temps après l'arrivée de M. de Monzi², à la rue de Grenelle, et par lettre rendue publique, sollicité, du

ministre, une circulaire « autorisant ceux des Maîtres qui le voudraient à utiliser le dialecte maternel de leurs élèves, pour l'enseignement du français ». Ces journalistes exposaient que MM. Leygues, Lafferre et Honorat, avaient organisé ou autorisé vingt-sept chaires de langue d'oc, réparties entre six facultés et plusieurs lycées du Midi, que d'autre part, M. François Albert en avait agi de même, dans tous les établissements secondaires et écoles normales du Midi. Ils demandaient, vu l'excellence du procédé, à ce qu'on appliquât la méthode du « *Connu à l'Inconnu* », à l'enseignement primaire, également.

La demande était bien modeste. Il ne s'agissait pas ici de l'enseignement du dialecte pour lui-même, enseignement qui a ses partisans, comme nous le verrons en dernier lieu, et dont nous ne nous cachons pas d'être. Il s'agissait, comme l'observent J. Méran, dans le *Matin* et Léon Lefranc dans le *Quotidien*, « d'autoriser et même d'encourager les instituteurs à utiliser, le cas échéant la Langue maternelle. »

A cela, M. de Monzie, n'osant désobliger la Provence, se retourne vers la Bretagne. Au Pavillon Breton des Arts Décoratifs, il commet la grossièreté que l'on sait. Les Bretons de la Capitale lui marquent leur désapprobation, et M. de Monzie, en retour, trouble leurs vacances d'août par « l'encyclique » qui a fait tant couler d'encre. De méchantes gens prétendent que le grand maître de l'Université, devant morigéner bientôt les primaires, voulut d'abord les amadouer...

Afin de mieux exprimer le mépris qu'il partagea avec eux, pour les parlars régio-

(1) L'enquête établie par Roger Giron, dans *L'Eclair*, au sujet de la circulaire de Morzie sur l'enseignement des patois (*sic*) s'achève avec le numéro du jeudi 8 octobre. Roger Giron a reçu 150 réponses; il en a publié 115. Sur ces 115, 23 sont en faveur de la thèse ministérielle, 81 contre, et 11 ont répondu en normands.

Nous aurions été curieux de connaître les trente-cinq non publiées. Au fait, si Roger Giron les a négligées n'est-ce qu'il s'agissait de balivernes dans ce genre? Un libraire de Bordeaux, conte à Roger Giron le fait d'une sentinelle landaise, tirant sur une recrue, celle-ci n'ayant pas bien mis l'accent sur sa réponse au *Qui vive!* gascon qu'on lui lançait: « QU'ENTE BAS! ». Au bataillon, le commandant, fanatique régionaliste, exigeait que l'on parlât patois, même si on « n'en était pas! » Si le fait est vrai, on peut dire qu'il ne se reproduit pas deux fois en cent ans, et un tel épisode, digne de Hamlet, ne suffit pas à légitimer le dégoût du libraire bordelais pour l'enseignement bilingue. Ce n'est pas un argument de libraire, mais un cancan de travail!

naux, M. le Ministre affecte à plusieurs reprises, de les désigner en général, sous le nom de patois. Il ne s'attarda point, ainsi que le belge L. Dumont-Vilden, à considérer que certains d'entre ces patois, se rattachant à des langues étrangères, comme le flamand et l'alsacien, sont presque des langues, des langues qui ont eu du malheur, comme le basque, le breton et le provençal. Il ne chanta pas leurs louanges, en les prosolvant, comme Pierre Millevoy. Il ne se demanda pas avec M. Meillet, professeur au Collège de France, si vraiment Monsieur Jourdain, auteur de prose sans le savoir, refuserait, pour patrie d'origine, la Provence, le pays basque ou la Bretagne, provinces où l'éminent professeur ne reconnaît pas « à proprement parler "une prose" ! » Le ministre partage l'avis de M. J. Ernest-Charles, dans l'*Opinion*, se demandant ce qu'est au surplus, un patois, une langue. « Où commence, » écrit cet érudit, un peu moulin-à-vent, « une langue ? où finit le patois ? Beaucoup d'incertitudes subsistent. » Pour être plus certain, M. de Monzie condamne tout cela en bloc. Ainsi est-il assuré d'être exempt d'erreur.

En vain M. Léon Bérard, publié dans la *Petite Gironde* du 6 septembre, ces lignes cogitantes pour le lettré qu'est M. de Monzie. « Le dédain de la tradition provinciale est la marque d'un esprit inculte, vaniteux et médiocre. Il n'est que des ignorants pour croire que les dialectes soient du français dégénéré, alors que la langue nationale commune procède tout justement des dialectes. » Et l'ancien ministre montre le dialecte de l'Île-de-France ne gagnant sa primauté que par l'heureuse fortune et le patient génie des Capétiens. Aussi Littré admit les simples patois dans son dictionnaire. « C'est par les patois que l'on peut, écrivait Barbey d'Aurevilly, retrouver la clef de la langue française. » Larousse, au mot *patois*, donne la forme ancienne « *patrois* », du latin *patrensîs*, qui est du pays paternel. Si le Ministre en qualifiant la langue bretonne de « patois » avait cette définition à

l'esprit, nous lui donnerons les circonstances atténuantes, la langue bretonne étant éminemment de notre « pays paternel » et même de plus loin ! Elle en est la marque et la caractéristique. D'ailleurs, la circulaire aura, dit M. J. Gadie, député du Morbihan « ce que d'autres ont recueilli ». Rappelons avec M. Henri St-Martin, que sous Louis-Philippe, un certain agenais, M. Dumont, prédécesseur de M. de Monzie, prononçait le 25 septembre 1837, à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, la condamnation du gascon, que venait d'illustrer le poète Jasmin : il prétendait, lui aussi, que « le mouvement effaçant ces derniers vestiges des vieilles mœurs et des vieux parlers, c'est le mouvement de la civilisation elle-même ! » Ce ministre est mort, de Monzie a passé, (1) et nous verrons ce qu'il faut penser des prédictions de M. Dumont.

La circulaire de Combes, motivant l'immense indignation des Bretons et l'unanimité du clergé, dans la résistance, est d'acier, comme aussi l'interpellation de M. Lamy, le 16 juin 1903, et les interventions « au cours de cette séance de plusieurs députés bretons de toute opinion », dit M. Paul Guieyèsse, dont Louis Hémond.

En 1909, le député de Lorient, Paul Guieyèsse, intervint près de Gaston Doumergue, alors ministre de l'I. P. et aujourd'hui président de la République, pour obtenir le modeste progrès, demandé à de Monzie. Paul Guieyèsse, radical et d'idées très avancées, ne pouvait se voir opposer le péril réactionnaire. Le ministre fit donc état de ses craintes de « séparatisme ». « Le mot de séparatisme, observe le fils du député de 1909, dans sa brochure « *La Langue Bretonne* », n'avait jamais été prononcé. Si depuis le mot et l'idée ont fait quelques progrès, le Ministre de l'I. P. de 1909, en revendiquant-il sa part de responsabilité ? »

(1) A Yvon Dalbos, la prose ! Puisse son Patron Saint-Yves l'inspirer ! qu'il ne nous oblige pas à dévorer sa tête à *Ergoganig ar Wirioney*, plus terrible cent fois que la *Paris antique*.

SOMMAIRE. — (Propositions extraites de la Circulaire). — Est-il vrai... que le dialecte local puisse servir à enseigner les français ? — Faudra-t-il édicter des règles différentes selon les régions ? — Il est permis de faire observer... qu'il reste trop d'illettrés pour que nous puissions distraire une part d'effort, en faveur des parlers régionaux. — Comment accorder une telle proposition avec les méthodes générales de l'enseignement, avec la méthode directe, dont il est usé pour apprendre l'anglais ou l'allemand à l'enfant ? — Le Maître qui aura appris le français et le basque, aura-t-il autant élargi ses capacités humaines ou sociales que celui qui saura le français et... toute langue étrangère, riche de toute la vie intellectuelle, sentimentale, économique d'un grand peuple. — L'École normale primaire ne peut rien distraire ni de son temps, ni de ses efforts, pour ces études. — Les patois sont matière d'enseignement supérieur, recherches des savants. — Cet enseignement n'a l'avis conforme d'aucun pédagogue qualifié. — La France si unie qu'elle soit ne l'est jamais trop.

EST-IL VRAI QUE LE DIALECTE LOCAL PUISSE SERVIR À ENSEIGNER LE FRANÇAIS ?

C'est, nous le rappelons, la seule question posée... Dès le 26 août, dans la *Dépêche de Brest*, M. François Menez, professeur d'Histoire à l'école normale de Quimper, et auteur apprécié de l'*Envoûté*, laissait de côté ce simple point de vue. Nous retrouverons M. Menez. Mais le citoyen P. Kerbrat, instituteur et propagandiste révolutionnaire, prenait texte de cet article, pour assurer l'auteur de « l'approbation presque unanime du personnel enseignant primaire des départements bretons ». On voit que M. de Monzie avait bien rencontré ! La langue bretonne, assurait Kerbrat, doit être prosaïque chez les tout petits... Tout au plus, concède-t-il, et c'est déjà quelque chose, qu'on « s'autorise (du breton) avec les grands élèves, pour jeter toute la lumière, sur une idée, ou sur une expression peu concrète. » Au reste, M. Kerbrat a la hantise d'un langage unique et mondial. C'est une opinion. Il en est qui la tiendront pour simpliste et primaire.

À deux reprises « *Un Vieil instituteur* » remporte la palme... Il démontra tout le contraire de ce qu'il voulait prouver, à savoir que si l'on n'emploie pas la méthode comparative, le petit bretonnant transporterait dans la construction française, la syntaxe bretonne. Les exemples du « *Vieil instituteur* » peuvent servir d'addenda aux exemples apportés par M. Ernauld, pro-

fesseur à la Faculté de Poitiers, et soulignant, dans « *Manuel pour l'Etude du français par le breton* » la thèse contraire. Les dires du bon vieux régent prouvent son peu d'esprit d'observation. Si ses élèves disent : « *Jean est morte sa mère* », traduisant ainsi « *Yan zo maro e vam* », c'est que leur maître si expérimenté, dans les deux langues, ne leur en a jamais fait toucher la dissemblance...

Le *Vieil Instituteur*, pour des raisons multiples n'aime guère Léon Bérard. Il nous permettra cependant de nous référer à cet « esprit ». « Nous sommes en mesure, écrit encore l'ancien ministre, dans la *Petite Gironde*, de juger expérimentalement la méthode directe... » Car, on n'a pas attendu la circulaire du Ministre, pour élever les petits campagnards dans l'ignorance et le dédain de leur langue régionale. Alors, que n'avons nous pas entendu ? Quel sabbat bien propice à confirmer cette remarque de M. Fortunat Strowski, professeur à la Sorbonne, disant que plus les dialectes perdent de terrain, plus on parle mal le français. Peut-être n'est-il pas téméraire de supposer à de Monzie, que vos oreilles furent parfois écorchées dans les rues de Souillac et de St-Céré, de quelque dialogue semblable à celui-ci, où s'attestent les bienfaits de la méthode indirecte, dans le Sud-Ouest :

« Hé bé ! qu'est-ce que tu l'es fait du cha-
peau petite ? » — « Hé bé ! je me le suis
sorti de la tête, pour courir au derrière de
la jument. »

« Sabir ! » prononce Léon Bérard. « Sa-
bir ! » écrivait également Anatole Le Braz,
dans la préface de « Français de Quimper »
par votre serviteur et Daniel Bernard.

Ces condamnations n'empêchent que,
avec M. Kerjean et le *Vieil Instituteur* « la
plupart de nos pédagogues, écrit Michel
Bréal, de l'Institut, dès 1872, enseignent
le français comme une langue tellement
au-dessus du patois qu'on ne peut même
pas songer un instant à les mettre en
parallèle... Rien de plus fâcheux et de
plus erroné... Il n'est pas difficile de
démontrer que là où il existe un patois,
l'enseignement grammatical... devient aus-
sité plus intéressant et plus solide (1). »
C'est ainsi que les petits méridionaux « ne
diraient plus, remarque M. J. Suberville,
« J'aime à ton père » reliant le verbe actif
au complément direct, par la préposition
"à". C'est la raison prépositive du bas-latin,
qui, le sens des cas se brouillant et la ten-
dence analytique se précisant, a substitué
la proposition à l'accusatif ».

« L'étude comparée du français et du
dialecte local, écrit M. J. Aurouz, doc-
teur en lettres, donne de la langue offi-
cielle une connaissance rare, profonde,
nuancée... Non contente d'épurer la lan-
gue officielle, la comparaison permet en-
core de l'enrichir et de la régénérer » —
« A défaut du latin, déclare le philosophe
G. Tarde, l'humble patois rend ce service
à l'écolier rural de lui donner une cons-
cience plus vive du charme et de la vi-
gueur propre aux expressions multiples. »
Brunetière ne l'avait-il pas qualifié d'« Hu-
manité du Pauvre ? » — « Depuis des
siècles, se plaint M. E. Ripert, agrégé de
l'Université, chargé de cours à la Faculté
d'Aix, le peuple méridional est victime
d'une erreur pédagogique... au lieu de
procéder du connu à l'inconnu, c'est-à-
dire du dialecte local à la Langue fran-
çaise, on jette... l'enfant dans l'inconnu,
au lieu de faire servir les connaissances

(1) Nous devons dire qu'en 1896, Michel
Bréal semble avoir modifié ses idées. Il trouve
que la méthode du Frère Savinien, régiee le
français à l'état de langue morte... Le pro-
vençal, dit-il, restera la langue du foyer.

premières de soutien aux connaissances
nouvelles, on démolit en lui, les premières
et l'on bâtit sur le vide... Différencier
nettement les deux langues dans l'esprit
des enfants c'est le meilleur, c'est le seul
moyen de les épurer... »

« Or, la comparaison du français et de
la langue d'oc, assure M. Dottin, doyen
de la Faculté des Lettres de l'Université
de Rennes, langues, l'une et l'autre
issues du latin, est bien moins profitable
que la comparaison du français et du
celtique... on ne peut éliminer du lan-
gage les bretonismes que par une com-
paraison réfléchie des nuances du fran-
çais et du breton ». Pour quiconque
appuie M. Joseph Loth, professeur au
collège de France, dans la préface de
L'Enseignement bilingue au Pays de Galles,
par Pierre Mocaër (1915), nos paysans,
même ceux qui parlent couramment le
français, n'en ont jamais qu'une demi-
connaissance... Un enseignement bilin-
güe favoriserait la connaissance approfondie
du français. » Pour M. Guenhœl,
universitaire, le petit Breton, pensant en
breton, ne « s'assimile pas un enseigne-
ment qui lui est présenté dans une lan-
gue dont l'esprit et la forme lui sont
étrangers... Le résultat de ce pitoyable
enseignement sera la création d'un jargon,
mélange des rudiments des deux idiomes,
corrompus l'un et l'autre par l'enchevêtrement
des syntaxes et des vocabulaires ».

« Il est grotesque, observe M. Pierre
Mocaër, de vouloir enseigner l'arithmétique
et autres matières d'enseignement dans
une langue qu'ignorent les enfants
et qui ne fait vibrer en eux aucune fibre ».
« Les enfants, qui emploient chez eux
un dialecte local, écrit, dans le *Quotidien*,
M. Léon Lefrano, déjà cité, les enfants à
qui on enseigne le français, sans utiliser
ce dialecte, en arrivent, dans la plupart
des cas, à parler un français dialectal,
mêlé de mots et de constructions indigènes
et qui, lui, mérite le nom péjoratif
de patois ». Dans l'*Express du Midi*, M.
Armand Praviel s'étonne de ce que M. de
Mozzie admette l'enseignement supérieur
et refuse le primaire, alors que c'est là
qu'il faudrait empêcher l'enfant de baragouiner
une langue et l'autre » — « Il
vaut mieux utiliser le dialecte que de le

combattre, écrit M. Ismaël Girard, direc-
teur du *Carrere del Molen de Balard*, or-
gane des Occitans. — « Le grand vice du
système qui ne tient pas compte des dia-
lectes populaires, c'est, écrivait le grand
Frédéric Mistral au F. Savinien, de faire
le vide dans le cerveau des enfants du
peuple, en remplaçant les assimila-
tions matérielles et spontanées de l'in-
telligence enfantine, par un bagage fac-
tice et également fugitif de notions dis-
parates... » Ecoutez de simples institu-
teurs provençaux : « Peut-on, demande M.
Dupont, apprendre une langue par la seule
lecture et sans la comparer avec celle que
l'on parle habituellement?... Le plus grand
nombre d'enfants n'apprend à lire que
fort tard et beaucoup se dégoutent et se
retirent des écoles sans avoir rien ap-
pris... J'ai observé qu'un élève ne par-
vient à lire d'une manière supportable
que lorsque l'usage a familiarisé, jusqu'à
un certain point, son oreille avec les
mots et les principales formules de la
langue française. » Ce premier enseigne-
ment de la lecture, dans le dialecte ma-
ternel, est préconisé par M. Paul Passy,
directeur de l'École des Hautes Etudes.
M. L. Massé, instituteur public, auteur
d'une grammaire française expliquée au
moyen du provençal, veut aussi que « les
premières études se fassent par la lan-
gue maternelle », que la grammaire fran-
çaise s'explique au moyen du provençal.
« Le patois, lui écrit à ce sujet son in-
specteur des Basses-Alpes, M. Chautard,
devra être le point de départ et le terme
de la comparaison. » C'est qu'en effet, ob-
serve M. J. Bouze, professeur au lycée
de Bayonne, les manuels scolaires « de-
vraient mettre en garde contre les idio-
tismes des parlers provinciaux et, pour
cela, les exposer au lieu de les ignorer. »
Si Mme Delarue-Mardrus estime que le
patois normand est la langue de Mon-
tagne (oh madame !) et qu'il est inu-
tile de l'enseigner, un lecteur nor-
mand de l'*Eclair*, M. E. Albert Clément,
est loin d'être de son avis. Après avoir
établi que ce vénérable parler de l'an-
cienne France est plus pur à mesure
qu'il va vers l'Ouest, et que son type est
à Jersey et Guernesey, il exprime « le
désir de voir l'instituteur à même de
discerner et d'expliquer aux enfants ce

qui, dans leur langue, en français ou
en normand, est du patois correct, ou du
français incorrect, ou de l'affreux cha-
rabia ».

Sans donner à cette question du patois
normand à l'école une importance com-
parable à celle du breton, du provençal, du
flamand ou du basque, nous rapprochons
la suggestion de M. E. Albert Clément du
souhait exprimé par M. Georges Le Bail,
dans le *Citoyen* : « Pourquoi ne pas lais-
ser, écrit le député du Finistère, la li-
berté du choix entre la méthode directe
et la méthode indirecte, ou même recom-
mander la combinaison des deux à la
fois, suivant les cas et les choses à ex-
primer ou à enseigner ! Comme le dit
M. Ogès « la méthode directe, aujourd'hui
en usage, force la mémoire et ne cultive
pas l'esprit. La méthode indirecte mettra
l'enfant à l'abri des bretonismes, si fu-
nestes à la correction et à la tenue du
français ».

L'inspecteur primaire de Bastia, M. Bi-
ron, serait assez de cet avis. « Une com-
paraison méthodique des deux idiomes,
avoue-t-il, soulignerait leurs caractères
distinctifs et les empêcheraient de s'adul-
térer mutuellement. » Mais, après cet
aveu, M. Biron, dans la crainte de relâ-
cher « l'armature nationale » préfère que
le petit Corse n'apprenne « qu'une lan-
gue artificielle, pauvre d'expressions et
sans finesse » à le voir s'isoler dans sa
« région naturelle ». Nous envisageons,
dans la suite, cette crainte de separa-
tisme, mais nous pouvons enregistrer, à
notre actif, l'opinion de l'inspecteur de
Bastia.

M. de Mozzie craint que la méthode bilin-
güe n'astreigne pas les enfants à mettre,
« sous les mots français toute la réalité qu'ils
expriment... » C'est tout le contraire,
lui répond M. F. Daboureaux, romancier,
Grand Prix de l'Académie Française, au-
teur de *l'Enfant de la Victoire*. « On est
étonné, ajoute-t-il, qu'une intelligence
aigüe et avertie, comme de Mozzie,
prenne parti contre le bon sens ». On le
sera encore plus quand, dans la suite,
nous opposerons la richesse de la lan-
gue bretonne à la pauvreté du vocabu-
laire français, sur certains points.

« Pourquoi, écrivait Isurès, lui-même,
cité par Amédée Larriet, dans la *Liberté*

du Sud-Ouest, pourquoi ne pas profiter de ce que la plupart des enfants de nos Ecoles communales connaissent et parlent encore ce qu'on appelle d'un nom grossier le *poïtois*? Ça ne serait pas négliger le français; ce serait le mieux apprendre, au contraire, que le comparer familièrement dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expression, avec le languedocien et le provençal. » Et le grand tribun, avec qui, pour une fois, nous serons d'accord, conviait, à plus de modestie, les pédagogues ignorant du précieux concours qu'ils auraient dans les patois, pour la compréhension des abstractions, dont aucune image ne saurait donner l'idée exacte aux pauvres écoliers. En d'autres termes, Jaurès pensait comme nous, à l'encontre de de Monzie, que le dialecte maternel mettrait seul sous les mots français toute la réalité qu'ils expriment.

C'était, nous l'avons vu, l'avis de Paul Guieysse: « Je désire, écrivait l'homme d'Etat morbihannais, que les enfants apprennent le breton, méthodiquement, en même temps que le français, l'une des langues servant à l'autre ». C'était aussi celui de Louis Hémon, et du préfet Collignon, le moderne La Tour d'Auvergne: « La méthode bilingue, déclara-t-il, en 1905, devant le Conseil Général du Finistère, serait la meilleure pour initier les jeunes Bretons à la langue française, tout en leur inspirant le légitime respect de l'idiome original légué par les aïeux. »

« Traduire, c'est comparer, écrit encore Maurice Privat dans le « Journal Parlé ». Ce qui est bien, d'après les humanistes pour les lycéens, ne saurait qu'être excellent, pour les enfants des Ecoles Primaires... La crise de l'intelligence... est

une crise du dictionnaire. Nous ignorons la valeur des mots... il faut les fixer, en épaulant le français, par les dialectes. »

« Les élèves du Frère Savinien, écrit Charles Maurras, dans l'Action Française, connaissent le sens des mots. Ils ne les employent pas à tort et à travers, et cette pleine possession du langage avait beaucoup favorisé leurs progrès, dans les autres branches ».

« La méthode du Frère Savinien (1), écrit l'abbé Joseph Salvat, professeur d'espagnol et de langue d'Oc, au petit-séminaire de Castelnaudary, est aujourd'hui, victorieuse des méthodes directes, du Berlitz et on pratique et on adopte en Languedoc, une méthode mitigée ».

Cette méthode mitigée, fut celle, à coup sûr de cet excellent M. Grill, qui depuis 33 ans, dirige l'école de la Feuillée. Comme, Dimanche, 4 octobre, ses anciens élèves lui remettaient un objet d'art, il s'excusa, les remerciait, d'avoir, dit la *Dépêche de Brest*, dont nous relevons l'activité en ce débat, parfois enfreint le règlement. En effet, soit pour tracer un portrait ou fixer une idée, il recourut à la vieille langue celtique, qui donne aux mots un sens ou une crudité que le français ne saurait rendre. Et cela a d'autant plus de poids et frappe d'autant plus l'imagination des enfants que c'est l'instituteur lui-même qui parle la langue maternelle » (sic).

Une méthode mitigée, Monsieur Kerbrat, c'est ce que vous demandait, tout à l'heure, M. Georges Le Bail. Quoi? même pas ça?

(1) La méthode du Frère Savinien, de l'ordre de Jean-Baptiste de la Salle, fut adaptée à la langue bretonne, par le Frère Constantius, de la même congrégation.

FAUDRA-T-IL ÉDICTER LES RÉGLES DIFFÉRENTES SELON LA RÉGION ?

Cette proposition, par sa rédaction, accuse, à elle seule, l'entêtement et l'opiniâtreté centraliste... « Faut-il, dit le ministre, classer les idiomes d'après les services qu'ils seraient susceptibles de rendre à la pédagogie humaine? » « Mais oui! répond M. Paul Garoin, président de la Ligue des Jeunes Fédéralistes... c'est ce que les Fédéralistes demandent. Les provinces françaises existent, elles vivent, elles sont diverses. Une des faiblesses de notre enseignement est justement son uniformité ». Faisons d'abord état des langues existantes, breton, flamand, provençal, basque, alsacien. Au sujet de cette dernière, qui n'est en somme qu'un patois allemand M. Charléty, recteur de l'Université de Strasbourg, fait connaître qu'il n'a jamais été question d'enseigner l'alsacien à l'école. On n'y enseigne que l'allemand, à partir de la 3^e année d'études et dans les écoles normales. La question de la « *Muttersprache* » est donc réservée. Celle du flamand semblerait devoir l'être également, jusqu'à l'organisation d'une chaire que nécessitent 300.000 flamingants, et dont dernièrement, M. J.-B. van Drieschen, président des Jeunes régionalistes de Flandre, déplorait l'absence. Cette négligence du gouvernement a fait parfois des écrivains flamingants, des francophones. Écoutez à ce sujet le patriote belge et antiflamingant Dumont-Wilden: « Il y a cinquante ans, avoue-t-il, le flamand n'était plus qu'un patois. C'est à peine, si on comprenait le néerlandais littéraire. Maintenant, c'est une langue qui ne diffère que par quelques nuances de celle qu'on parle en Hollande, et qui est peut-être, plus jeune et plus riche. Depuis, ils en ont fait une langue... »

Si les universités de Strasbourg et de Lille, peuvent trouver quelque difficulté dans l'application de la méthode indirecte, il n'en peut être de même pour l'Université de Rennes, par exemple. Laissez-donc aux Universités le soin de fixer les modalités, implore M. Jean Bonnefous, du lycée Henri IV. Sérieusement, M. François Ménez peut-il tirer argument,

de la variété des dialectes et sous-dialectes de notre langue nationale?

Nous ignorons jusqu'à quel point est exacte l'assertion de M. Marcel Morand, dans les *Débats*, du 1^{er} septembre, touchant les patois du Dauphiné qui changeraient de village à village, ou celle de M. Ernest Perruchon, romancier et maître d'école poitevin, qui ne reconnaît aux patois populaires de son pays « que la raideur de la syntaxe ou l'extrême pauvreté du vocabulaire ». Nous ne répondrons pas comme M. Roger Giron que le patois bizontin ou poitevin ne nous intéresse pas. Nous renvoyons les instituteurs de ces régions au vau du normand M. Albert Clément, rapporté dans notre dernier numéro, et tendant à ce qu'ils soient au moins à même, de disséquer cette « raideur de syntaxe », laquelle n'est peut-être si raide, que parce que l'auteur de *Néme*, ne sait par où la prendre! Répétons le, nous ne demandons pas ainsi que le prétend le belge Lanser, dans le *Matin* du 10 septembre, que la classe soit professée en dialecte. Nous disons: « Utilisez le dialecte, là, où l'enfant ne comprend pas et à tous faites ressortir, si vous en êtes capables, les différences syntaxales ». Souvenez vous aussi, que ces patois divers ne sont point du français dégénéré, mais des parlers de langue d'oïl, frère du parler vainqueur de l'Île-de-France, et appelés, comme le dit Jean Bonnafeous, à s'incliner devant lui...

M. François Ménez demande quel breton enseigner?

Le breton type répond M. Auguste Bergot, dans la *Dépêche*, est celui admis par tous les lettrés de Bretagne, celui de Le Gonidec. Il est celui qu'ont confirmé les études de MM. Vallée, Le Roux, Dotin, Ernault, celui de la Faculté des Lettres de Rennes. Si nous nous occupons du grand dialecte vannetais, nous y rencontrons encore avec le nom d'Ernault qui l'a pourvu de dictionnaires et de lexiques, des grammairiens comme les abbés Guillelvic et Le Goff qui l'ont enrichi de leurs travaux et littérairement fixé, ainsi que

est désormais la langue écrite du K. L. T., chez les écrivains de l'« Emgleo ». On me dit, mon cher Monsieur Menez, que vous allez vous mettre à l'étude du breton écrit, ne vous contentant plus d'être de ces bretonnants atteints, comme le *Vieil Instituteur*, d'un incurable psittacisme. Je vous en félicite ! Vous verrez alors, combien les différences du trégorois de Lanmeur et du léonard de St-Pol ou de St-Thégonnec apparaissent peu graves, à la pratique. Il en ira de même au bout de quelque temps, pour le cornouaillais... Et, lorsque vous et vos élèves de l'Ecole Normale aurez une telle base, les difficultés locales vous apparaîtront peu de chose. Le Corps enseignant est-il inférieur, au rapport pédagogique, à nos frères léonards ou cornouaillais qui indifféremment catéchisent petits et grands, là où les envoie leur évêque ? En règle générale, ce n'est pas le parler de leur propre clocher qu'ils utilisent... Quand nous traiterons de l'Ecole Normale, nous appuierons sur ce détail. Mais en attendant qu'un tel enseignement soit à même de rendre service, obéissez donc tout simplement au vœu de M. Georges Le Bail, en modifiant à votre profit le vœu de Montaigne, qui, s'il fut bon français de Bordeaux, ne méprisait point sa Gascogne : « *Et que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller !* »

François Menez et le citoyen Kerbrat, parlent à Taidir, de l'opposition des Parents, qui envoient leurs enfants à l'école apprendre le français... Voyons, sont-ils des représentants de l'Ecole d'Etat qui posent une telle objection ? Leur a-t-on demandé aux parents, observe Alexandre Jos Parker, si la laïcité de l'école leur paraissait indispensable ? Un bon gouvernement donne au Peuple, ce qu'il pense lui être utile. Pour un peu, M. Kerbrat, écrivait avec M. Albert Petit dans le *Journal*, et plaindrait les campagnards, « dont les régimentaires prennent la défense en les protégeant contre l'obligation d'apprendre le français ! »

Si la République reconnaît s'être trompée, comme il appert que cela est, ne lui conseillerez-vous pas une autre méthode ? Ou et quand, demande François Gourvil, y a-t-il un essai sérieux d'enseignement du français par l'intermédiaire du

breton ? Quels furent les résultats de cet essai ?

En vain, M. Kerbrat prétendrait nous embarrasser par l'exemple de l'Ecole Libre. Nous n'avons jamais, à l'*Union Agricole*, pas plus que dans nulle feuille régionaliste, si dévouée soit-elle à l'Eglise, excusé cette scrupuleuse imitation de l'Ecole d'Etat, par sa rivale. Dans l'*Action Française*, Charles Maurras, dépeint le frère Savinien s'usant contre cette servilité de l'enseignement libre. Nous l'avons toujours déplorée, comme la déplorait, en Provence, le grand Mistral. La congrégation des Filles du St-Esprit, si bretonne cependant, dans son recrutement, essaya plus d'une fois les reproches de nos sociétés régionalistes... et il n'est pas jusqu'aux évêques mêmes, auxquels nous n'ayons fait entendre nos doléances justifiées, sur une débretonnisation, aussi maladroite qu'antipatriotique. Mais, il faut reconnaître que depuis la guerre, un revirement se produit dans les milieux « libres », timide encore, mais visible. « *Les Breuriezou ar Brezoneg* » du Léon et de Treguier ont trouvé, chez un nombre important de directeurs d'Ecoles, l'appui souhaité. Aux *Bleun-Brug*, M. Grall, inspecteur des écoles du Léon, est venu assurer le congrès des efforts qui ont été tentés ou vont l'être... Il n'en saurait être autrement, sous l'impulsion de Mgr Duparc, qui, dans les retraites ecclésiastiques, a tout spécialement attiré, sur ce point, l'attention du clergé, et sous celle de Mgr Serrand, dont les admirables discours de Guingamp, nous ont dévoilé tout le dévouement à la Bretagne intégrale, en dépit de l'origine gallo du bon évêque.

Ce paravent d'une mauvaise volonté de l'Ecole libre ne cacherait pas la propre faute de l'Ecole publique. Sa triste mentalité sur ce point a une autre cause indiquée par Taidir : « D'où provient, écrit-il, dans l'*Ouest Eclair*, la plus forte hostilité à la réforme souhaitée ? Elle ne vient pas du Peuple ; elle ne vient pas des intellectuels ; elle ne vient pas des hommes politiques. Elle vient du personnel enseignant lui-même... Et cela, pour une raison bien simple et combien humaine ! Il répugne aux instituteurs de se mettre à l'étude d'une nouvelle matière ardue, alors que les programmes scolaires sont, ja le reconnais, surchargés ».

Mais ceci est matière à autre entretien. Contentons-nous aujourd'hui de dire avec Gourvil : « Il faut chambarder à fond ces programmes qui au bout de quarante ans, ont mis la France, au dernier rang des nations civilisées au point de vue de pourcentage des illettrés. »

Il faut appliquer à la Bretagne continentale, le système en vogue dans la Bretagne insulaire. Il se résume en ceci, que l'instituteur gallois se sert d'une des deux langues, pour expliquer l'autre. « L'anglais, dit notamment Pierre Moosaër, dans son « *Essai sur l'enseignement bilingue, au Pays de Galles* », est appris avec plaisir ; de plus, au contraire de ce qui se passe en Bretagne, l'enfant n'est pas continuellement blessé dans sa dignité. J'ai pu

d'ailleurs me rendre compte, que si l'enfant gallois aime sa langue, cela ne l'empêche nullement d'apprendre l'anglais, contre lequel il ne semble nourrir aucune hostilité.

« Quand l'enfant possède suffisamment les éléments de la langue anglaise, il passe dans le cours supérieur où l'enseignement est donné en anglais (*méthode directe*) quoique toutes explications seront données en gallois, quand il convient. De plus l'Histoire et la Géographie du Pays sont toujours à l'honneur, les programmes exigeant avec raison que l'élève commença la géographie des lieux qui l'entourent et de son propre pays, avant d'entreprendre celle des Pays éloignés. »

IL EST PERMIS DE FAIRE OBSERVER... QU'ILS RESTE TROP D'ILLETTRÉS POUR QUE NOUS PUISSIONS DISTRAIRE UNE PART D'EFFORT, EN FAVEUR DES PARLERS REGIONAUX.

« On se plaint en haut lieu, écrit M. Marcel Guicysse, dans la *Langue Bretonne*, du nombre des illettrés en Bretagne, à qui l'on semble en faire un grief ! Qui a le droit et le devoir de s'en plaindre, si ce n'est la Bretagne ? Je déplore aussi ce nombre, mais ce n'est d'ailleurs pas en Bretagne, qu'il est le plus fort ; or, s'il existe toujours des illettrés en Bretagne, à qui la faute ? si ce n'est à cette méthode absurde qui consiste à séparer intellectuellement un enfant de son milieu, de sa tradition, de sa famille ; à lui faire mépriser la langue que parlent ses parents, la seule souvent que comprennent ses grands-parents, ce qui creuse un fossé, un abîme, entre deux générations et rompt le lien moral dont parlait M. Camille Jullian ? »

Il est incontestable, cependant que le nombre de nos illettrés bretons s'est accru. M. Guennaël, cité par François Gourvil, dans *Quelques Opinions*, constatait, pour le seul Finistère, en 1907, 633 illettrés, alors qu'il n'en avait donné que 350 en 1906. Et nous devons ajouter que, sous le nom d'illettrés, on ne recense absolument que ceux qui ne savent pas lire...

« Il y a, écrit cet universitaire, un malentendu préjudiciable aux deux langues, mais plus au français qu'au breton. L'enfant... ne retiendra que quelques

brèves de français ». — « Trop fréquemment, observe à son tour M. Jean Durang, le français, appris à l'école, reste pour l'enfant un vêtement qui ne va pas, comme ces chapeaux de ville dont s'affaiblissent nos villageois et sous lesquels elles sont mille fois moins charmantes que sous leurs traditionnelles coiffes ».

En vain, fera-t-on état des résultats obtenus au Pays de Galles, en Irlande, depuis l'enseignement obligatoire de l'irlandais. En vain, le député Cadic, ancien élève, à Sainte-Anne, du chanoine Buléon et nourri par ce dernier dans le culte des Lettres Bretonnes, aussi bien que dans celui des Humanités, remarquera-t-il, dans sa lettre à de Monzie, que « les bretonnants l'emportent presque toujours sur les autres, et que les écoliers de chez nous sont, dès le bas-âge, des traducteurs pleins d'habileté ». En vain, Charles Maurras exprime-t-il cette idée fort juste que ce qui « s'apprend très lentement, très incomplètement, très mal par les méthodes ordinaires est appris vite et bien par la méthode comparative. En vain ont été donnés tant d'avis conformes à la pétition initiale, tel encore celui du critique Cardonnell écrivant : « Sans être le motus du monde pédagogique, il paraît évident qu'il faut que le Maître et l'Elève commencent par se

comprendre et que la méthode la plus simple et la plus logique, c'est que chaque fois que le « patois » le permet, le maître enseigne l'élève à remonter de son patois au français. Si un maître ne parle que français à des élèves patoisants, ils parleront bientôt une sorte de patois nouveau tout individuel, où se mêleront le français et le patois. Si bien que finissant par ne plus se comprendre, ils prendront le français en horreur et trouveront bien plus commode de continuer à parler patois...

Un jour, parlant de l'œuvre scolaire de la III^e République, on dira que l'École eut plus pour mission de **désapprendre**, selon l'aveu de Maurice Reclus, dans le *Temps*, que d'**apprendre**. Du bagage spirituel apporté par l'enfant, le Maître a tout méprisé, il a fait table rase; mais sur cette table rase, il n'a pas su reconstruire! Comment voulez-vous que la fréquentation scolaire ne fasse pas faillite chez des petits que vous n'intéressez pas?

Vous trouvez qu'il y a trop d'illettrés... Cherchez donc, comme vous y convie Luceien Romier, ce journaliste et ce philosophe du *Figaro*, cherchez, par une enquête attentive, et vous en trouverez encore plus dans les faubourgs des villes, là où on parle argot.

« Car, écrit le *Petit Grégoire*, dans l'*Ouest-Eclair*, être parisien, ce n'est pas précisément s'exprimer dans un français très pur. Il y a des Tchèques-Slovaques et des Patagons, très parisiens... Il n'est pas très parisien de conserver un accent provincial sur les bords de la Seine». Non, cela n'est pas très parisien. Mais ce qui est très parisien, c'est de parler dans un salon, comme dans un milieu touché, à moins que, par snobisme ou manie de sportifs, on parle français, comme l'écrivit l'*Auto*, sans se soucier de savoir si les mots que l'on emploie n'appartiennent pas à l'origine au vieux français ou à l'un des vieux parlers de France. Lociz Herrien, dans *Dihunamb*, évoque, à cette occasion, au souvenir des joueurs de *foot ball*, que le jeu de *Mellad* est un jeu breton, passé Outre-Manche et revenu chez nous anglois.

Dans le *Rappel*, notre confrère Gaëtan Sanvoisin, du *Gaulois*, conseille au ministre la proscription des *lavatorys* (sic), des *hairs-dressers*, des *Notre-Dame Hôtel*, des *Tango's bar*, etc., etc.

Il nous semble juste, en effet, qu'avant de se soucier du langage des Bretons, la Société Française s'inquiète de veiller un peu à la correction du sien et le gouvernement de la France au respect qui lui est dû par les Etrangers. Non seulement ceux-ci le contaminent sur nos champs de courses, dans le stade sportif, dans la presse qui lui est spéciale, mais encore ils se dérobent de plus en plus à son emploi diplomatique. Comment M. Emile Henriot, courriériste littéraire du *Temps*, peut-il voir une corrélation entre la possibilité du bilinguisme et la perte de notre influence littéraire à l'étranger? Si le prix remporté à l'Académie de Berlin, par Rivarol, traitant *Des causes de l'universalité de la langue française*, ne pourrait être proposé au XX^e siècle, comme il le fut à la fin du XVIII^e, quelle est dans cet échec la part des parlers provinciaux? M. Dumont-Wilden peut-il nous faire toucher du doigt, quoiqu'il en ait, la responsabilité flamboyante, dans ce fait, que la langue française, parlée couramment en Russie aux temps de la grande Catherine, n'est plus la langue universelle des élites, n'est plus la langue diplomatique? Ces messieurs en accuseront-ils le génie d'un Châteaubriant, d'un La Mennais, d'un Renan ou d'un Le Goffic et d'un Le Braz, ce dernier parfaitement capable de nous charmer dans l'une et l'autre langue...

Non! les écrivains de Bretagne souhaitent, de tout cœur, qu'on les laisse parler et écrire ce qu'ils veulent et comme ils veulent et se former un public qui les lise et les comprenne.

Avec la généralité patriote des écrivains provinciaux, ils souhaitent aussi que le français recouvre son lustre de langue universelle et diplomatique. Ils se contenteront de remarquer que le vieux Clémenceau, employant aux conclusions de la paix, l'anglais, sans truchement, fut dans l'équipe républicaine, qui tient les destinées du Pays, depuis plus de quarante ans, et après une guerre, dont nous étions, a-t-on dit, les vainqueurs, d'un singulier exemple! C'est à celui-là, et à ses imitateurs, hommes à pipe ou sans pipe, pratiquant par snobisme, une langue qu'ils n'entendaient guère, alors qu'il leur était encore loisible « d'exiger » le français, qu'il faut chanter poétiquement, Monsieur Emile Henriot...

Comment accorder une telle proposition avec les Méthodes générales de l'enseignement, avec la Méthode directe dont il est usé pour apprendre l'Anglais ou l'Allemand à l'Enfant?

« Il est pénible à ce sujet, observait M. Pierre Mocaër, au Conseil Général du Finistère, de voir que M. de Monzie croit encore fermement à cette méthode directe qui, de l'avis des gens de métier, a fait complètement faillite dans nos établissements secondaires. » Il est certain que les générations ainsi apprises ne sont pas supérieures à leurs devancières, entraînées à l'aide du thème et de la version. Chacun sait que l'Université a même soumis les candidats au bachelot, à l'épreuve de ces deux truchements, chose inexistante il y a trente ans. Elle n'a pas trouvé probant les résultats de la méthode Berlitz, résultats que nous avons été à même, durant notre séjour à Dublin, de constater comme bien maigres chez les britanniques, apprenant ainsi le français. Ces résultats étaient identiques, aux dires des personnes compétentes, chez les étudiants d'allemand, pour cette dernière langue.

En matière primaire, ce que nous avons dit précédemment, d'accord avec Léon Bérard, Ernault, Anatole Le Braz et tant d'autres, l'ignorance pratique des nuances du français réduit au « tel qu'on le parle » dans nos faubourgs et nos campagnes, ne devrait pas permettre à des lettrés comme M. de Monzie, qui n'a rien de fanatique, de renforcer de son autorité le « *Crois ou Meurs!* » pédagogique. Et ceci

est d'autant plus messéant que, tel le *Vieil Instituteur*, par exemple, appuie la thèse de ses adversaires, en exposant lui-même les piteux résultats ainsi obtenus. S'il est, Monsieur le Ministre, une catégorie de gens « n'apportant » comme vous le dites, à l'appui de leur demande, aucun argument décisif, ne serait-ce point vous, plutôt que nous?

C'est ce que dans l'enquête établie par M. Giron, remarque M. J. Bouzet, professeur au lycée de Bayonne. Cet universitaire s'étonne que le Ministre préconise la méthode directe abandonnée pour les langues étrangères. L'effort, en effet, remarque-t-il, pour quelqu'un qui les apprend, est tout entier contre les gallicismes. Or, le petit Gaseon et le petit Breton se trouvent vis-à-vis de l'étude du français, dans la même situation qu'un petit français, en face de l'anglais ou de l'allemand et d'un étranger quelconque, en face du français lui-même. Cet étonnement est partagé par M. Kappès, professeur à Thionville, estimant que cette mise en avant de l'enseignement moderne est une mauvaise défaite de M. de Monzie. Organisons donc l'enseignement des parlers locaux, dit Philéas Lebesque, de telle sorte qu'il soit une préparation et un adjuvant à l'étude du français. Tel était l'avis de Gabriel Tarde, dans sa lettre du 17 juin 1889, aux instituteurs.

Le Maître qui aura appris le Français et le Basque aura-t-il autant élargi ses capacités humaines et sociales que celui qui saura le Français et... toute langue étrangère, riche de toute la vie intellectuelle, sentimentale, économique d'un grand peuple?

L'ancien ministre s'en prend plus particulièrement ici au basque, mais dans sa pensée ce qui vaut pour le basque, vaut aussi pour le breton, ou le provençal. Dans un cas ou dans l'autre, il nous semble assez mal embarqué. Il envisage dans cette proposition un mode d'élargissement, d'extension de la personnalité hu-

maine, à l'aide d'acquêts amassés en lieux étrangers. Qu'il ne soit excellent de s'initier à la vie intellectuelle, sentimentale et économique des autres peuples, rien de plus juste assurément! Mais, nous prétendons qu'avant de passer à de telles conquêtes, l'Homme doit, sous peine de ne développer sa personnalité que sur

des bases peu solides, appliquer son premier effort à la possession complète de son *Moi*, et ce *Moi* ne peut rendre pleinement que dans le cadre originel. Rares d'ailleurs sont, ce qui, partis à la conquête de l'Étranger, s'emparent réellement de sa Pensée. Entre elle et eux, il y a une barrière, qu'aucun effort humain ne renversera, fut-il celui du Commerçant le plus avisé, du Diplomate le plus retors. Les derniers événements le prouvent assez : Clémenceau, voire Caillaux, illustrent la thèse...

Le cadre de la Province est d'ailleurs suffisamment riche pour nos prétentions, surtout dans l'ordre primaire... M. de Monzie rêvait d'une culture latine réduite, pour cet ordre. Il avait raison, car le seul Étranger dont un Français peut espérer frôler au moins la mentalité féconde, est le citoyen Romain. La langue latine crée un fond commun d'idées et de jugements auxquels, le Ministre eut voulu que participent un jour ses instituteurs. Ceci est une face du problème de l'École Unique, et nous ne le réveillerons pas aujourd'hui. Nous en sommes donc aux humbles Humanités chères à Brunetière, à celles obtenues à l'aide de la Langue locale, et dont, en de précédents articles, nous avons déjà montré de nombreux partisans.

M. de Monzie a parlé du *Basque*. Aussi bien, n'a-t-on pas écrit, ces derniers temps, dans la Presse, des origines mystérieuses de cet idiome, de ses relations avec le Japonais? Nous n'aurons pas l'audace de faire ressortir les liens problématiques des v. eux Cantabres, avec les plus qualifiés représentants de la race jaune, et le profit que nous en pourrions tirer pour l'avenir, dans les mêmes conditions où un agronome de valeur, M. G. Debu, voudrait voir jouer les Bretons, à l'égard des relations interceltiques... Plus sérieusement, nous dirons que cette langue est éminemment propre à la gymnastique spirituelle. Drons-nous la richesse et l'abandon de son vocabulaire, les déclinaisons de ses substantifs et de ses adjectifs, aux cas deux fois plus nombreux, qu'en latin? M. de Monzie qui est gascon, sait-il que le basque, a vingt-cinq conjugaisons, lesquelles selon Garay de Monglave, n'allèrent en rien son unité indivisible et coïsa toujours avec des désinences nouvelles, produites par les personnes, les

temps, les modes, les régimes directs et indirects? » Le basque a toute une littérature dont les cycles romain et carolingien, comme en français, forment la base. Dans les légendes qu'il cultive on reconnaît un passé plus ancien... L'étude du basque ne semble-t-elle pas à M. de Monzie aussi propre au développement des capacités humaines que celle de l'anglais, par exemple, patois normand, figé dans un cadre saxon?

Interdire un tel entraînement, est, dit Alphonse de Châteaubriand, auteur de *La Brière* « donner le coup mortel à l'âme de la race » c'est-à-dire à la mentalité qui fait l'essence de cette race, à ce caractère qui est, selon Jean d'Elbée, dans la *Revue Hebdomadaire* « l'intégrité d'un visage moral »

Et pourquoi remplacer « les réalités substantielles... trouvées dans leur berceau, par des millions de Français », ainsi que s'exprime Roger Giron, dans les conclusions de l'enquête, par des assimilations aventureuses, aléatoires et forcément incomplètes? « C'est par le patois, écrit un ami de de Monzie, mais opposé à lui dans la question, le romancier Pierre Weber, que s'enrichit notre langue écrite, et que se conservent certaines conceptions, certains usages qui contiennent l'Âme de l'Ancienne France... » Plus cette âme s'atténue, plus s'atténue la force d'expansion française. Est-ce bien là ce qu'a voulu M. de Monzie?

« La cuisine française, remarque Léon Daudet, parlant de la langue d'O, dans l'*Action Française*, la cuisine française, dont M. de Monzie ne contestera pas la supériorité sur toutes les autres, a deux branches, comme la langue française, elle-même, le beurre et l'huile. Les vrais gourmands utilisent les deux. Pourquoi n'en serait-il pas de même, dans les deux parlers de chez nous, dans toutes les branches de l'enseignement? »

Un grand argument est la pauvreté des parlers régionaux et locaux. Que vaut-il à l'égard de la langue d'O? « Le vocabulaire des langues méridionales, écrit le poète languedocien, Maurice Ollivier, secrétaire générale de la Préfecture de Maine-et-Loire est plus dru et plus concret, plus savoureux; que d'écrivains inconnus restent dans l'ombre! »

M. François Ménez a, dans le débat

actuel, fait entendre ce son de cloches contre la langue bretonne qu'il qualifie de « rude et de pauvre ». La langue bretonne n'est pas si pauvre que cela aux dires d'un Loth et d'un Dottin qui l'aiment et la connaissent parfaitement, observe Auguste Bergot dans la *Dépêche de Brest*. Le breton populaire n'a pas toute son ampleur parce qu'il n'est pas cultivé et parlé partout... S'il adopte des vocabulaires français, le français par contre parlé anglais. C'est très amusant d'entendre dire *goal* pour *garde-but*, *shot* pour *coup*, etc., etc.

« Le vocabulaire français, écrit M. Dottin, dans l'*Union Agricole*, en 1918, est pauvre en termes précis concernant les choses de la campagne, herbes, plantes, animaux, actions et observations journalières, tandis que dans le vocabulaire breton, ces termes abondent; en essayant d'absorber le breton dans le français, on réduit donc en quelque sorte, la capacité intellectuelle des bretonnants. » Même remarque chez M. Loth...

Voilà, si nous ne nous trompons, un coup droit à de Monzie, avant la lettre! « La langue bretonne écrit encore M. Georges Le Bail, dans le *Citoyen*, est une des plus riches, au point de vue des mots, de la syntaxe, de la construction et de la tournure des phrases ». Il n'est pour s'en assurer que de feuilleter le premier dictionnaire venu, de changer un peu de contrée, d'ouvrir l'oreille et d'observer surtout toute variété. Que de mots! que de nuances! Il ne s'agit que de codifier, disait tout à l'heure Bergot, de compénétrer l'ombre jalouse de chaque clocher. C'est à quoi s'emploient des hommes comme Vallée, Ernaut, Pierre Le Roux, dont nous avons donné, cette année, la critique de son *Atlas linguistique de Basse-Bretagne* (1). Ce sont les Ronsard, les Malherbe, les Vaugelas de la Bretagne. Celle-ci en est encore à son XVI^e siècle... Ah! nous savons les efforts de l'École Publique pour remplir le vœu de Maurice Reclus, dans le *Temps*, à savoir que la tâche de l'instituteur, sa fonction essentielle est de « désapprendre les idiomes... », de ne pas rappeler en classe, le langage hétérodoxe » Mieux vaut en finir avec la capacité intel-

lectuelle bretonnante. C'est ce qui fera écrire au citoyen Kerbrat : « Nos écoliers bretons ont une connaissance suffisante de leur langue naturelle, pour leur permettre de faire face à tous leurs besoins actuels et futurs. » Comme ce mot de « besoins » limite bien la capacité intellectuelle du Citoyen Pédagogue, et le patron sur lequel il permettra à la capacité enfantine de se modeler! Or, si l'on se borne un moment, à ce point de vue tout matériel, ne peut-on s'écrier avec Alexandre Jos Parker : « Si nous savions tous lire et écrire correctement le breton, les affaires n'en iraient que mieux... négociations orales ou écrites... du seul point de vue commercial, sa connaissance et parlant son enseignement sont indispensables. »

Redirons-nous, une fois de plus, l'état florissant de la culture populaire en Galles; l'instruction débordant à pleins bords partout, aussi bien à l'École Normale et aux Universités de Cardiff et d'Aberystwith, que dans le cycle purément primaire? Ne devons-nous pas être confus devant cette splendeur et notre pauvreté intellectuelle? Comment comprendre l'inaptitude du peuple breton, à la personnalité si forte, à lire, à goûter, à perfectionner sa propre langue? Comment ce Peuple s'obstine-t-il et comment, en haut lieu, ses Maîtres s'obstinent-ils à la regarder comme un parler inférieur, alors que les Gallois ont fait de leur idiome, non seulement un brillant instrument littéraire, mais encore la pierre d'assises de toute étude, de tout progrès dans l'ordre économique et commercial?

« Aux experts cultivés, écrivait dans le *Clocher Breton*, d'avril 1909, Renan S'ib, citant le R. P. O'Dineen, jésuite dublinois et aujourd'hui reateur de la *National University*, aux esprits cultivés, qui ont reçu la formation classique, les langues celtiques peuvent aussi rendre service. La forme synthétique des langues anciennes se trouve en breton à côté de la forme analytique moderne. On la sent plus vivement dans une langue parlée que dans une langue morte, comme le latin. Elle nous ouvre un domaine poétique inconnu au français et, à cette poésie, sont liés une musique et tout un art original ».

Avec de telles études, l'Irlande est sortie du tombeau « La Bretagne n'est pas l'Irlande! » s'écrie François Ménez. Nous

(1) Edouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris, 1925.

verrons, dans la suite, si tout de même il n'y a pas un peu de cela dans un pays où, selon l'expression de M. Dottin « on réduit en quelque sorte la capacité intellectuelle des Bretonnants ». N'est-ce pas là, Monsieur François Ménéz, une tyrannie, morale sans doute, mais une tyrannie qui serait insupportable à un Peuple mis en état de la comprendre !

Nous conclurons cet a linéa avec ce passage de la *Langue Bretonne*, de Marcel Guicryesse : « Il en est de la Langue comme de l'Histoire soigneusement cachée ; ceux qui, par hasard, instruction ou recherche raisonnée, découvrent un beau jour qu'on ne leur a pas appris la véritable Histoire de leur Pays et que, non seulement, on ne leur a pas apprise, mais qu'on l'a même, mettons **modifiée**, dans la mesure très grande où elle se mêle à l'Histoire générale de la France, ceux-là passent généralement au Nationalisme, par ressentiment contre l'enseignement officiel ; de même, ceux qui

n'ont pas appris jennes la langue de leur pays et qui, un jour, sous de multiples influences, pour des causes variables et nombreuses, finissent par se rendre compte de tout ce qui leur manque, de tout ce que l'on a ainsi atrophié ou supprimé dans leur conscience, dans leur esprit, de la diminution ainsi apportée à leur intellectualité, du trouble créé dans leur être interne et dans les ressorts les plus cachés de leur personnalité, ceux-là, à leur tour, se reprennent et se ressaissent ; ils en veulent d'autant plus à ce stupide enseignement, qui brise ainsi sous sa lourde meule tous les cerveaux, toutes les intelligences pour les couler ensuite dans le même moule universitaire sans souci de ce qu'il a pu détruire, sans même se rendre compte du mal qu'il fait ; il semble si bêtement fier de son travail que l'on éprouve presque de la peine et du scrupule à tâcher de lui faire comprendre qu'il accomplit là, une besogne inepte, une tâche impie. »

L'École Normale primaire ne peut rien distraire ni de son temps, ni de ses efforts pour ces Etudes

Nous avons vu Taldir reprocher aux instituteurs de ne pas vouloir, selon le mot d'Ernest Charles, dans l'*Opinion Républicaine*, « compliquer leur vie ». c'est-à-dire faire un effort. Cela, joint à l'idée qu'ils se sont donnée de leur mission de « désapprendre » l'idiome maternel, nous explique le sens de la proposition sus-énoncée. Cette mission, nous venons de la montrer quasi criminelle. Il ne nous reste donc qu'à démontrer la possibilité pour l'École normale primaire de réparer en préparant ses élèves à l'enseignement bilingue et à indiquer les éléments de cette préparation.

Jean Ajaibert, de l'Académie des Goncourt, auteur de *Au cœur de l'Auvergne*, déclare, avec M. de Monzie, que l'on n'aura jamais assez de temps pour apprendre le français aux enfants et quel-qu'autre langue étrangère, riche du génie universel. » C'est là du jargon de réunion publique, non de la calme observation.

Dans le *Soir*, André Vervoort parle aussi du temps trop court passé à l'école. M. de Monzie trouve, enfin, dans M. Fran-

çois Ménéz, (*Dépêche* du 26 août) un fidèle interprète de sa pensée, lorsque celui-ci écrit : « Il faudrait, dit-on, le (*le breton*) leur apprendre. Mais la difficulté, en ce domaine, est la même qu'à l'école primaire : les programmes sont déjà trop chargés, la réforme la plus urgente consisterait à les simplifier... dans la dernière promotion d'instituteurs formés par l'École Normale du Finistère, qui est le département le plus bretonnant, 12 élèves, au grand maximum, sur 32, savaient tant bien que mal s'exprimer en breton ».

Si les programmes sont trop chargés, M. Ménéz, qui souhaite qu'on les simplifie et regarde cette simplification comme urgente, doit savoir où opérer les coupes. Il avoue, comme nous, que le chauffage excessif de l'élève-maître n'est pas une préparation à l'humble pédagogie primaire dont le Peuple a besoin. Il se rend compte, comme nous, que tous ces brevets de capacité, de certificats d'aptitude sont de la poudre aux yeux du bon Public, et que l'observateur attentif des faits ne

peut voir que de maigres résultats auxquels on a sacrifié, en un labeur impie, l'Âme même du Peuple breton.

Il faut, répétons-le avec Fanch Gourvil, il faut chambarder les programmes. Comment faire ? Et d'abord, aurons-nous des Maîtres ?

« N'avons nous pas, écrit encore Taldir, dans la *Dépêche de Brest*, cette fois, n'avons nous pas, à l'Université de Rennes, des diplômés officiels (*certificat supérieur, doctorat*) qui consacrent les études celtiques ? Ils existent ? Qu'on donne tout simplement à leurs récipiendaires le droit d'être nommés chargés de cours dans les lycées, collèges et écoles normales et demain nous avons l'élite enseignante toute trouvée pour le cycle secondaire et primaire supérieur... » Une heure obligatoire pour tous, chaque semaine, nous semble un minimum auquel on pourrait s'arrêter d'abord.

Quel serait le mode d'enseignement ? Un compromis entre la méthode directe et la méthode indirecte, compromis déjà préconisé, au moins provisoirement, par M. Le Bail pour l'École Primaire. Aussi les vingt-huit élèves, de votre promotion, qui n'ignorent d'ailleurs pas tout à fait la langue bretonne, mais l'ont admise jusqu'ici que comme appoint à leurs plaisanteries, n'ont pas à craindre une méthode directe inefficace contre leur ignorance. « Tous les éclaircissements seront donc données en français, dit M. José Vincent, parlant d'écoles provençales, en attendant une suffisante connaissance de la langue du terroir... La grammaire et ses principes seraient la base d'un tel enseignement (1)... On pratiquera donc la dictée, le thème, surtout le thème tant décrié. L'homme d'esprit est toujours un fort en thème. La rédaction, au fur et à mesure des progrès de l'étude, sera de plus en plus pratiquée... Les élèves composeront en langue et en histoire. De bonnes anthologies devront être constituées et des morceaux d'auteurs appris. Le maître apportera dans ses explications de texte amour et sciences. »

M. François Ménéz, dans son premier article, refusait à la langue bretonne d'avoir un seul écrivain comparable à

Mistral, des œuvres supportant la comparaison avec *Mireio* et *Calendal*... Il n'a pas tout à fait tort et personne ne nie que le bas-breton, ce merveilleux vestige de la Langue Celtique, dont parle Phéas Lebesgue, et dont « nos aïeux gaulois parlaient un dialecte » n'a pas encore eu l'écrivain que son évolution actuelle lui donne droit d'attendre. M. Ménéz, ni nous, n'offensons personne, aucun barde, aucun écrivain, en constatant ce fait qui n'a rien de déshonorant.

Mais, écrit Auguste Bergot « si actuellement nous n'avons pas de grands poètes, et cela même est-il bien sûr ? on ne peut pas assurer que, demain, un génie ne viendra pas sauver, par un chef d'œuvre, la langue agonisante ».

Et M. Ménéz, lui-même, un peu revenu d'un premier marasme morose et défaitiste, d'écrire dans la *Dépêche* du 27 août, à la suite de l'article de Taldir, que le confrère brestois lui a sans doute communiqué à temps : « Tous, nous, reconnaissons la beauté d'œuvres, comme le *Barzaz-Breiz*, qui est un admirable recueil épique (1), comme les *Soniou* et les *Hirvoudou*, de Taldir, comme les poèmes de Calloc'h, les plus beaux, sans doute, que la Grande Guerre ait inspirés. Et il faudrait être fermé à toute poésie pour ne point goûter la douceur ou la mélancolie déchirante des vieilles chansons bretonnes, quand on a eu la chance de les entendre moduler par Gourvil, un soir d'été, dans la solitude de Penmarc'h ».

Et que d'autres écrivains vous connaissent, mon cher Ménéz, des conteurs comme Yvon Crocq, un confrère à vous dans le roman, Loeiz ar Floc'h ; un dramaturge, Tanguy Maimanche, et si le dialecte de Vannes vous dit quelque chose au cours des études, où vous vous embarez, dit-on, des écrivains comme Loeiz Herrien, Job er Glean... Mais pour tout nommer, je me fie aux catalogues de Franoh Gourvil ou d'Adolphe Le Gouziou !

Les textes à expliquer ne manqueront pas à vos élèves. Avec ces textes surgiront ces diversités dialectales ou sous-dialectales qui vous chiffonnent, et d'une telle explication naitra toute seule, la capacité pédagogique des normaliens à enseigner la langue bretonne, là où leurs chefs les appelleront.

(1) *Bulletin de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement*, Mars 1924.

Les Patois sont matière d'Enseignement supérieur, recherches de Savants.

Nous venons de toucher du doigt leur force d'agents intellectuels, aussi bien dans le cycle primaire qu'à l'école normale, au lycée, à la Faculté, elle-même.

Dès lors, n'y aurait-il pas injustice et inégalité de la part des promoteurs de l'École Unique, surtout, à en priver les Humbles, ceux dont la Force des Choses, quelle que soit la loi, arrêtera les études au stade purement primaire? Sans compter qu'avec le système d'élimination et de mandarinat que ladite École Unique va instaurer, il y a là pour beaucoup d'eux une chance qu'on leur ôte à la loterie de l'Existence. La Bretagne, demandait, dans le Populaire de Nantes, en février 1909, l'universitaire M. Guenhaël, sera-t-elle d'un gouvernement républicain, et n'aurait-il pas en tout point raison, M. Pierre Mochoir, à la dernière session du Conseil général, de stigmatiser, véhémentement, cette atteinte aux principes démocratiques et à l'égalité?

Où a vu ce que pensait des principes démocratiques un citoyen Kerbral, trouvant que les enfants du Peuple en savent beaucoup assez! M. Herbert Morand, dans Les Débats du 1^{er} septembre, estime, comme de Monzie, qu'à « notre époque le patois doit être appris beaucoup moins par le Peuple que par les érudits ». Dans le même journal du 10 septembre, M. Albert Petit déclare qu'« il n'y a pas de temps à perdre à faire de la linguistique comparée chez les enfants du Peuple ».

« Le temps de l'École est déjà trop court » répétait dans Le Soir André Verwilt. — « C'est du luxe! » s'écrie Jean Ajalbert. Pierre Mille, tout en fustigeant les grandes langues de France, breton, catalan, basque, cantonne leur enseignement dans le supérieur, le temps faisant défaut. Dans l'enquête de l'Eclair, un M. Léo Languier écrit: « Ce n'est pas en classe, mais dans leur famille et dans la rue que les enfants apprennent le parler de leur terre natale ». Tout en condamnant l'emploi de la langue bretonne à l'école, M. François Ménéz trace cette

phrase, digne d'un embaumeur, tel Gaston Paris, au Congrès initial de l'Union Régionaliste (Morioux 1898): « Tous ceux qui, comme nous, confiaient notre professeur à la Dépêche du 26 août, eurent le breton comme langue maternelle, ne peuvent envisager sans tristesse le jour, hélas! inévitable, où ce parler vénérable, refoulé vers les monts et les lacs, cessera de chanter sur les lèvres des Hommes ». M. Ménéz exprime ici un regret, semblable en cela à la plupart des regrets de ceux qui répondirent par la négative à l'enquête de M. Roger Giron. Nous ne voulons pas douter de sa sincérité! Mais alors, qu'il ne s'étonne plus, si Jaffrennou voit dans le breton « l'objet d'un enseignement primaire ». Si on n'enseigne pas la langue elle disparaîtra.

Écoutez M. Georges Doltin, dans l'Union Agricole (1918): « Mais, dira-t-on, puisque le breton se parle et se conserve, à quoi bon l'enseigner? C'est que, si on ne l'enseigne pas, de jour en jour, il se rapprochera davantage du français et son génie propre disparaîtra, comme il a disparu depuis longtemps des Caléchismes et des Vies des Saints, rédigés en une langue qui n'est ni le breton ni le français. Ne pas l'enseigner, équivaut donc à peu près à le supprimer ». Vous entendez, Monsieur Ménéz, qui vous pensiez jusqu'ici un parfait Breton?

« Peu à peu, la langue tend à s'altérer dans sa pureté, écrit encore M. Marcel Guiryesse dans La Langue Bretonne, à se rétrécir, quant à l'étendue de son domaine, à s'amoindrir dans la place occupée, dans la conscience des Bretons... Lorsque le danger se précise, en effet, par les progrès mêmes du mal sournois, ceux qui sont dans l'atmosphère empoisonnée peuvent ne pas s'en rendre compte tout d'abord et même trouver une certaine volupté à se laisser endormir au risque d'en mourir... »

M. François Ménéz serait-il, comme Myrddin, victime des enchantements de la Viviane primaire... et trouve-t-il, lui aussi, « une certaine volupté à se laisser endormir », devant la disparition inévi-

table, aux bords de la fosse où, avec des mots pompeux, des larmes hypocrites et de vieux clichés, on enterre la Langue des Aïeux?

Que l'Instituteur breton se réveille! « N'est-il pas chargé, comme le dit L. M. Pagès, dans l'Ouest Eclair chargé par l'Etat d'aller trouver et prendre l'enfant chez lui?... De tels envoyés ne devraient-ils pas « pour bien connaître l'âme populaire de nos régions, être familiarisés avec le langage et les œuvres, en lesquels

cette âme s'est exprimée dans le cours des siècles? »

Que l'Instituteur comprenne, enfin, combien cet esprit de destruction qui semble l'animer, en dépit des protestations de M. François Ménéz, le rend détestable à la masse de ceux qui pensent. Après avoir tant saoué, s'avisera-t-il, enfin, qu'il faut réparer? N'attribue-t-il pas le défaut de scolarité, toutes les Skolou at Iouarn, à ce fait qu'il ne sait pas rendre l'École intéressante?

Cet Enseignement n'a l'avis conforme d'aucun Pédagogue qualifié

Ce paragraphe a peine à être traité, après tout ce qui a été dit dans les sept qui l'ont précédé. Devant le formidable appoint apporté, tant en premier lieu par les signataires de la pétition initiale, professeurs de Sorbonne ou de Facultés, professeurs de Lycées, journalistes, que par des professeurs libres, de simples inspecteurs ou instituteurs primaires, ceux-ci, en nombre plus considérable que les trois « Anonistes » du Finistère, MM. le Vieil Instituteur, Kerbrat... et François Ménéz (qu'allait-il faire dans cette galère?) qu'y a-t-il à ajouter?

Pour ce qui est de la Bretagne, nous avons énuméré au cours de nos articles, et en notre faveur, tous ce qui compte et a un nom. Les faire comparaître à nouveau, serait une redite, et nous ne raterions pas à l'Union Agricole (1). Citons cependant quelques opinions oubliées. Cesont, remarque Roger Giron celles « des hommes d'études, des professeurs, de tous les ordres de l'enseignement, gens sages, savants pondérés, hommes compétents ». « D'éminents universitaires » souligne Mau-

rice Desthieux, dans le Courrier Catalan. — « M. de Monzie, écrit Pierre Deroluy, dans l'Eclair de Nice, n'avait point de raisons à nous donner... En en donnant, il n'a pas eu de chance, et c'est ici que son affaire se gâte... Quand il dit la méthode condamnée par tous les pédagogues qualifiés, c'est affirmation gratuite. Voici les grands enseignants qui la préconisent au contraire: Michel Bréal (1), Gaston Paris (?), Camille Chabanneau, etc., sans compter les primaires. — « M. Honorat, a dû, écrit Léon Bérard, abandonner en partie, cette méthode allemande (celle de Berlitz), pour revenir au thème et à la version. Dans tout le Languedoc, en Bretagne, en Pays Basque, le français est une langue d'importation. » L'un de ses prédécesseurs, croyons-nous, M. Gabriel Tarde, formulait, dès 1889, un avis à peu près conforme, ainsi que nous l'avons vu, plus haut.

En résumé, plus fréquente fut cette manière de voir, parmi les universitaires comparaisant à l'enquête, pédagogues encore qualifiés, jusqu'à la prochaine instauration des « Soviets primaires », laquelle tardera moins que l'on pense, sous la poussée de l'École Unique. Les universitaires sont tout de même, quelque chose, dans une France bien ordonnée! L'enseignement des langues, déclare Emile Ripert, professeur à l'Université d'Aix, c'est tout simplement « l'utilisation des connaissances de l'Enfant, l'embellissement de la vie familiale, l'utile gymnastique de la Traduction et de la Comparaison, introduites à l'École primaire, l'attachement

(1) Voici les noms des signataires de la pétition initiale qui a déchaîné tout le grabuge, ce dont nous devons leur être reconnaissants: « A'fred Jeanroy, de l'Institut, professeur à la Sorbonne — Charles Brun — Joseph Anglade, majoral, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse — Marius Jouveau, professeur à Aix, capoullé du Felib'ge — Jean Bonnaifous, professeur adjoint au Lycée Henri IV et de la Ligue pour la Langue d'Oc, à l'École — Joseph Loubet, majoral, et les Amis de la Langue d'Oc — Adrien Friaucant, directeur du « Provençal de Paris » — Gandillon Gens d'Armes, rédacteur de « l'Auvergnat de Paris ».

(1) Michel Bréal, V. plus haut.

aux métiers populaires et ruraux, l'amour mieux compris de la Contrée, donc de la Patrie. »

M. de Monzie, en voulant plaire aux centralisateurs et à la paresse du Corps enseignant n'aura pas eu l'heur de réussir près d'un extrémiste comme Sixte-Quenin. Ce farouche communiste, ayant en effet jeté feu et flammes sur les « tardigrades et

les rétrogrades », témoigne, en achevant sa déposition, de sa reconnaissance pour le bon frère Savinien, et juge sa méthode utilisable, au moins, pour le provençal. Si M. Messager, Conseiller Général de Brest, avait connu cette opinion, il eut peut-être mis un frein dans sa réplique acrimonieuse à M. Mocaër.

La France si unie qu'elle

Voilà, selon l'expression de M. Emile Ripert, professeur à l'Université d'Aix, le sophisme qui visait tout le débat. « Il ne faut pas, dit en effet, de Monzie, encourager la division linguistique, mais, tout au contraire, continuant l'effort de François I^{er}, de Colbert, de Napoléon, arriver à l'unification parfaite de la France : une seule action, une seule langue ! »

De là à l'utopie de l'unification parfaite du Monde, il n'y a qu'un pas. N'a-t-on pas vu à l'inauguration du monument de Maupassant, M. de Monzie imaginer, avec complaisance Lénine, lisant, au Kremlin, le grand romancier normand, pour apprendre les secrets de cette âme paysanne, toujours pareille, sous tous les climats et toutes les origines, pour s'initier à la connaissance du moujik petit-russien, par la fréquentation de l'herbager normand !!! Nul doute que celui-ci n'ait été très flatté de la comparaison : le réalisme et le bon sens d'une race mise sur le même pied que la demi-folie mystique des compatriotes de Tolstol...

Cette question de l'unité morale préoccupe beaucoup de comparants à l'enquête, sans compter M. Roger Giron, lui-même... Il y eut, d'abord, dans le Journal, un film de Clément Vautel. Cet écrivain, riche d'humour et d'argent, n'a conservé comme souvenirs régionalistes que ceux des franchises-hippées de Paris ou de banquets des congrès... « Le régionalisme, déclare-t-il, est sentimental et charmant ». Mais... il y a l'autre ! Celui qui combat la République... une et indivisible...

Pareillement, dans l'Éclair de Nice, Mlle Berthe Mendès, trouve que « le Régionalisme est à son apogée, étant archéologique !!! littéraire et... culinaire ! » Cette petite cathula nous concédera même un « régionalisme administratif ». — Heu-

soit ne l'est jamais trop.

reusement, déclare-t-elle, que le ministre a mis fin à une idée saugrenue. En exagérant, nous créerions des rivalités d'hommes d'une même race... comme au temps de la féodalité... Ouvrons des Musées régionalistes. mais ne dressons pas de otadelles ! » Les habitudes de la Dépêche de Brest et de la Pensée Bretonne ne diraient pas mieux. Nous serons à eux tout à l'heure. Joignons-leur M. André Lebey, de la Seine-Inférieure. Ce Monsieur concède aux dialectes le droit de vie à titre linguistique et poétique. Les enseigner serait absurde et un péril national. Si M. Cardonnel est, comme nous l'avons vu, favorable à l'explication des textes à l'école primaire, par la langue locale, il est opposé à l'introduction de celle-ci dans l'enseignement secondaire et supérieur. Il craint, pour le français, un Mistral picard, flamand, breton, dont la renommée devienne mondiale. Nos poètes et nos prosateurs écriraient en dialecte au lieu d'écrire en français. A l'étranger ces dialectes remplaceraient, dans les chaires, l'enseignement du français. Notre unité nationale s'en ressentirait ! »

M. Emile Henriot, écrit encore dans Paris-Midi : « Cet enseignement mi-parti ne tend à rien moins qu'à la négation du français, langue nationale ». Le critique du Temps redoute le séparatisme intellectuel des Provinces. « La première chose, déclare-t-il, à obtenir d'un Français de Nantes, de Toulouse ou de Marseille, est d'abord qu'il parle en français.

Un autre critique de ce même Temps, Paul Souday, définit, en bon Jacobin la question de l'enseignement, et il n'est besoin de dire comment il voit dans les discours de M. de Kerguelen, lui-même, des traces de séparatisme... « Monzie a raison, dit-il, de rappeler la phrase d'Alfred de Mus-

set... Maintenir le patois est une superfétation ! »

Léon Villebert, dans le Savoyard de Paris fait grâce aux patois de même souche que le français. Mais il proscribit inexorablement le breton, le basque et l'allemand, dont le maintien à l'école est un péril pour l'Unité Nationale et la République.

Nous ne répétons pas les avertissements du patriote belge Louis Dumont Wilden, s'emportant, à la grande satisfaction de M. Giron, contre une poignée de jeunes Bretons flétris par M. Ch. Bernard, dans la Nation Belge, et qui allèrent, dernièrement, flirter dans les milieux flaminguants. Et s'ils avaient vu, tous deux, des milliers de congressistes des Bleus Brug, à Guingamp, acclamant le flaminguant abbé Gantois, venu leur apporter le salut des Flandres françaises ? Qu'eussent prophétisé ces savants Jérémie, en entendant le chant par M. Mordrel, du « Lion de Flandres », avant celui du Bro Goz ma Zadou, par toute la salle ?

Un auteur de race italienne, auteur de « La vraie figure de Bonaparte en Corse », M. Lorezi de Breszi, craint, pour nous, la main-mise des étrangers, dont les langues correspondent à nos langues frontalières, et cite le mot de Mussolini, à un jeune Corse : « Toujours, sous la marâtre ? »

Les frères Marius et Ary Le Blond estiment que l'enseignement, dont s'agit, serait dangereux et menaçant pour l'intégrité nationale. Ces Mauriciens sont effrayés de tout ce que leur révèlent Charles Géniaux, et Yves Lefebvre. Sans doute ignorent-ils MM. Charles Chassé, Camille Vallaux... et même M. Auguste Dupouy, qui dans la Dépêche de Brest, du 31 octobre, y va de son petit éloge à Charles Chassé, pour avoir fait à « quelques séparatistes, l'honneur de les résumer ou de les citer. »

Nous ne savons ce que M. Charles Géniaux a pu conter à ces bons romanciers. D'autre part, son nom ne figure pas, croyons-nous, à l'enquête. Mais, nous aimerons à constater une fois de plus, par l'article paru dans la Dépêche, du 19 octobre, sous ce titre : Nordiques contre Méditerranéens », que ce gaulois romain, dont les œuvres sont chères à plus d'une famille traditionnelle de Bretagne, se trouve comme par hasard, de l'autre côté de la barrière. « Nous savons, écrit-il,

que M. de Monzie, un méridional, en combattant l'étude du breton, du basque ou de la langue d'Oc, à l'école primaire, voulait réaliser notre unification totale et réconcilier tous les Français ». On avouera que, n'en déplaise à M. Charles Dupouy, lui-même, il semble bien que le geste de M. de Monzie ait plutôt mis de l'huile sur le feu. « Qu'on le déplore ou non, continue l'auteur d'Armelle Louhanais, malgré le régionalisme qui n'est au fond que jeu de lettrés et d'artistes amoureux de couleur locale (même note chez Mme Delarue-Mardrus et Mlle Berthe Mendès !), tous les Peuples tendent vers l'Unité et l'Uniformité. » C'est ainsi que M. Charles Géniaux est ravi de ce que J.-K. Huysmans lui trouva jadis le type Chinois. M. Charles Géniaux est enchanté du sang jaune qui lui coule dans les veines. C'est le cas de dire que des goûts et des couleurs, il ne faut discuter, ni chez les « Nordiques », ni chez les « Méditerranéens ! »

Naturellement, Yves Lefebvre ne peut rester en arrière d'un si bel enthousiasme. La circulaire n'est rien moins pour lui que « le redressement de la doctrine républicaine, une nette et décisive affirmation de la doctrine scolaire de l'Etat ». Si M. Yves Lefebvre trouve cette doctrine très bien, d'autres la condamnent. La circulaire leur apparaît comme à M. Eugène Le Breton, de l'Ouest-Eclair, un aspect de l'Etatisme. M. Louis Beaurière, de La Bretagne à Paris, tout aussi républicain que M. Yves Lefebvre, et aussi averti du tempérament breton que Charles Géniaux voit « avec tristesse un ministre maladroit semer entre la Bretagne et la France, et de propos délibéré, des germes de désaffection. »

M. Martin-Mamy, directeur du Télégramme du Nord, fait toucher tout ce qu'il y a de jacobinisme centralisateur, dans l'acte de M. de Monzie : « Aussi bien la circulaire... écrit-il, démontre que toutes nos langues régionales et non seulement le flamand, sont considérées, par le ministre de l'Instruction Publique, et disons-le, par l'Etat, comme des ennemies. Et en effet, elle les vise toutes. Qu'elles plongent dans le Passé par des racines latines ou non latines, toutes sans exception sont en réalité, environnées de la méfiance et de l'hostilité d'un pouvoir central tyranique et jaloux, et quand nos ministres

en tournée dans nos provinces françaises, les félicitent à la fin des banquets officiels de conserver si énergiquement leur caractère traditionnel, ce sont là de ces politesses oratoires qui ressemblent aux souhaits de longue vie qu'adresse le neveu pressé d'hériter à l'oncle dont il attend impatientement la mort prochaine. » Cela conclut M. Martin-Mamy n'est pas très habile...

Cette habileté et cette opportunité ne firent cependant pas doute, pour M. François Ménéz, quand il écrivit son article du 26 août, dans la *Dépêche* et sa réplique à Taldir du 29 du même mois. Nourri par l'École d'Etat, M. François Ménéz ne sentit pas que la complexe idée de Patrie renferme avec la notion de possession d'une Terre commune, un ensemble d'affections, de traditions, d'espérances qui lui sont propres et d'où naît l'amour que lui porte ses Enfants. La Patrie c'est la maison élargie entre fils d'une même origine ou fils d'adoption. La première condition du bonheur domestique est d'être à son aise, de sentir son intérêt dans la conservation du Foyer. La moindre coercition détruit l'équilibre. L'amour ne s'est jamais imposé par la force.

Qu'est-ce que la Patrie moderne ? C'est un ensemble de petites Patries, qui ont sacrifié à la forme générale, non pas leur indépendance morale, mais la gestion toute matérielle de certains modes d'existence, pour rendre celle-ci plus agréable et plus sûre. Le Génie national de France n'est que la somme du génie différent de nos provinces. Si vous l'oubliez, vous viciez tout l'ensemble. « L'honneur du Breton et du Provençal, déclare Charles Maurras, fait partie de l'honneur français ». Commencez donc par ne pas nous humilier ! « L'enseignement bilingue, aurait, écrit Charles Brun, le précieux avantage de ne pas incliner l'enfant au mépris de ses parents, de sa race et de sa Terre. » — Il rendrait « aux jeunes gens, disait Mistral, la fierté de la famille, de la race, des traditions locales. On les attacherait par les liens les plus puissants et les plus fleuris au sol natal. » — « Il y a le français et il y a les dialectes provinciaux, déclare M. Paul Garoin, président de la *Ligue des Jeunes Fédéralistes*. Il y a la France et il y a les Provinces françaises. Le renouveau des secondes est

condition de la renaissance de la première... Provinces et dialectes vivent. » — « Loin de diminuer chez le paysan l'amour de la France, déclare L. A. Pagès dans l'*Ouest-Eclair*, un certain particularisme éclairé et fortifié, à condition que l'on ouvre un peu son intelligence aux idées générales, à la notion et à la dilection de la grande demeure, comme disait Michelet. Si le maître d'école fait profession de mépriser la langue locale, de la considérer comme grossière et agonisante, le Paysan la méprisera à son tour et un élément, de plus, sera rompu avec le sol. »

Dans l'*Ouest-Eclair*, Eugène Le Breton craint qu'une telle circulaire « n'apprenne au paysan à se mépriser lui-même, l'amène à rougir de son langage, à douter de sa valeur sociale, à ne pas se sentir assez considéré, à ne pas rester au pays. Comment, M. de Monzie, d'une circonscription agricole, n'a-t-il pas compris que s'il est un lien solide rattachant le paysan à la France, c'est la langue du Terroir ? N'est-ce pas parce qu'elle est gardienne du Pas-é, des Traditions, de la Religion, que le ministre cartelliste se dresse contre la langue provinciale avec M. Homais ?

Et c'est au moment, où selon l'expression de M. Joseph Cadie, « la sève puissante de notre race étouffant dans le cadre de ses frontières, envahit le Maine, l'Anjou, le Poitou, la banlieue parisienne, la Dordogne » que de Monzie nous souflette d'un mépris ! Notre tradition a sa sauvegarde dans notre Langue. « Sans elle, la Bretagne ressemblerait à n'importe quelle autre personne. »

« Pour nos gouvernants de l'heure, explique Dominique, l'auteur de *N.-D. de la Sagesse*, la France est une nation dite française, dont tous les membres doivent parler uniquement la Langue d'Ille-de-France. Pour nous, la France est un Etat composé d'un certain nombre de Nations, et beaucoup de ces Nations, en tout cas, la Bretonne, la Provençale, la Basque, la Catalane, la Flamande, l'Alsacienne, la Corse, ont leur langue qu'elles parlent tout naturellement... »

« Grâce à nous, Républiques encore vivaces, grâce à nous, Pays des marches, il peut y avoir interprétation entre la France et dix Pays. Grâce aux Corse, les

génies italiens et français peuvent correspondre ; grâce aux Bretons, une vaste fédération « pangallique » peut s'ébaucher ; grâce aux Alsaciens, l'Allemagne et la France, peuvent se comprendre, s'entendre et s'aimer. Mais à une condition, qu'on nous laisse à nos langues et qu'on les enseigne à nos enfants ».

« N'est-il pas préférable, écrit Pierre Lhande, dans les *Etudes*, de voir nos campagnes peuplées par des paysans parlant aisément le français et le breton ou le basque, ou l'un des dialectes romans, plutôt que par des laborieux au parler étranger, comme il arrive déjà dans maint village du Gers, du Lot et Garonne ou du Tarn-et-Garonne ? Qu'on y prenne garde ! proscrire nos vieux dialectes, c'est chasser de la terre les vieux Français ; c'est introduire dans nos campagnes l'invasion allemande, tchéco-slovaque ou italienne ; c'est effacer et peut-être pour jamais, les traits d'un visage qui a séduit les regards du monde, pendant les siècles : le beau et pur visage de la France. »

Vous entendez, ô Menez, les vœux du fédéralisme réunissant dans une firme française tous ces Nations, toutes ces « Républiques ». Nous écrivons ces mots sans broncher. La condition de leur existence propre est une langue... « On commet, un crime, déclare Camille Julian, dans son discours de réception à l'Académie Française, quand on tue une langue. C'est en vain, encore une fois, que vous vous disculperez de ce forfait, en prétendant que c'est à ces langues de vivre seules... On tue une langue, dit l'illustre écrivain des *Origines*, quand on ne l'enseigne pas, quand on la laisse se corrompre, se polluer, se déformer de cent manières. Sera-ce l'honneur de la France d'avoir mené à bout cette extermination des nobles et charmants langages qui ont été ceux de nos Pères ? »

« Va-t-on parler de péril pour l'Union Nationale ? s'écrie André Larrieu, dans la *Liberté*. Le patriotisme provincial a fait ses preuves durant la guerre. » Des hommes, dit René de Marrans, des hommes incorporés sous des matricules ou de simples numéros de régiment se sont retrouvés Béarnais, Basques, Bretons, Normands ou Provençaux, sous le feu de l'ennemi, tirant de l'honneur particulier de leurs provinces, de nouvelles raisons

de mieux défendre la Patrie Commune. »

Parlera-t-on de danger politique ? Des radicaux, comme M. G. Le Bail sont d'accord avec des royalistes comme Daudet, pour ne voir dans la question qui nous occupe que celle du bon sens. « Le rapproche adressé à la langue bretonne, déclare M. Georges Le Bail, dans le *Citoyen*, s'adresse à la carence des hommes et non aux tendances de la langue... Depuis 1870, la partie bretonnante de la Bretagne s'est constamment placée à l'avant-garde du progrès démocratique ». Même note dans la très belle thèse de M. Aibert Le Bail sur le *Finistère Agricole*.

Durant les vingt-cinq dernières années, des protestations parfois platoniques, mais répondant à l'élan spontané des électeurs, ont été portées, nous l'avons dit, à la Tribune, au sein des Conseils généraux, par des hommes venus des points les plus divers de l'horizon politique. Le nom de M. Paul Guieyesse voisine avec celui de MM. Lamy et de l'Estourbeillon et plus récemment de MM. Trémintin et Inizan (1). Les noms d'Hémon, de Le Bail, de de Kerguézec inflèrent à eux seuls les dénonciations de M. Yves Le-fèvre. Y ajouterons-nous celui de Jaurès ?

Nos lecteurs savent maintenant toutes les raisons qui nous attachent à l'enseignement bilingue. Ils ne s'étonneront pas que pour l'avenir nous exigions encore quelque chose de plus.

« Tout Peuple et toute fraction de Peuple qui parle une autre langue maternelle que le Peuple dirigeant, déclarait Bebel, dans le *National Tidende*, de Copenhague, en 1856, peut revendiquer au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui des droits humains, d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses Pères. »

Cette vérité rappelée par Gourvil, dans la *Dépêche de Brest*, fut proclamée par le grand Mistral lui-même, partisan de l'enseignement bilingue, à condition que le provençal fut, en même temps, honoré et enseigné pour lui-même, étant la langue

(1) En novembre 1924, Pierre Trémintin, s'adressant à la Tribune de la Chambre de cette anomalie « le Breton parlant une langue qu'il n'écrit, ni ne lit, et demandant une langue qu'il ne parle pas ou ne comprend guère. »

illustre et nationale du Peuple provençal. Voici ce qu'il écrivait en 1858, au bibliothécaire de la Chambre, Henri Oddo :

« Eh bien ! non, Monsieur Oddo ! quelle que soit l'amitié de vos bonnes intentions, nous sommes ici quelques-uns vivant sur le pays, qui n'éprouvons aucune peine à vous répondre... Si la langue *notre* ne doit entrer un jour dans les écoles que pour y être utilisée à l'enseignement du français, si les instituteurs ne doivent pas l'enseigner, elle-même, à côté du français, comme on le fait pour l'allemand et pour l'arabe, et basta ! si le provençal ne devait servir dans les écoles, qu'à cirer les bottes de son dédaigneux rival, autant vaut qu'on le laisse, comme on a fait jusqu'ici, par les Champs et par les Champs. Il saura bien poursuivre son existence, et comme les herbes de la St-Jean, épanouir ses fleurs. »

Ainsi parlent encore son neveu Frédéric Mistral et l'abbé Joseph Salvat : « Nous prétendons nous, fédéralistes, écrit le premier, nous félibres provençaux, que notre langue a le droit d'être enseignée pour elle-même, puisque cela résulte du pacte qui unit la Provence à la France. » — « Cependant la question a plus d'ampleur, précise le second... Le provençal a des droits stricts à être enseigné non-seulement comme auxiliaire du français, ce qui est déjà beaucoup, mais pour lui-même... Les feibles veulent qu'on enseigne les idiomes locaux dans les écoles primaires, car, si on ne les enseigne pas, ils sont condamnés à disparaître. »

Et la pensée d'hommes comme Frédéric Mistral ne trouverait pas d'écho sur la Terre Bretonne ? A tout refuser on joue un jeu dangereux. A disséquer le patriotisme des Bretons, dont 300.000 sont tombés au service de France, pour voir ce qu'il y a dans ce patriotisme, comme le fait un Camille Vallaux (1), à partir en guerre contre la dignité de notre Langue nationale, comme de Monzie, on amène l'explosion de la rancœur d'âmes jeunes groupées autour d'un Mor-

(1) Ce n'est pas chez vous qu'il faudrait chercher des adeptes pour le ne sais quel séparatisme. Vous ne séparez point le patriotisme français du patriotisme breton. L'un ne fait pas tort à l'autre. Discours de M. Camille Vallaux aux membres de la nouvelle municipalité de Saint-Rivoal.

drel... Alors, au déni de justice, envers la Langue bretonne, s'oppose l'exotisme passionné de quelques-uns, qu'une sottise politique française rend chaque jour plus nombreux et chaque jour, comme le dit Mocaër « le mouvement de révolte indignée prend des proportions de plus en plus grandes. » « Ayant comme but, écrit dans la *Dépêche*, le chef de la *Yaouankiz Breiz* », une Bretagne où le Breton serait langue officielle, et où par conséquent, la connaissance du français ne serait plus d'une nécessité et d'une utilité bien considérables, au moins pour la masse, ce n'est pas un peu de breton, à l'école, que nous demandons, mais toute l'école en breton et une place pour le français... Nos revendications linguistiques ne sont qu'un acheminement vers la libération intellectuelle que nous voulons totale pour la Bretagne, vis-à-vis de la civilisation latine décrépite. » (1)

(1) Nous ne saurions passer sans protester ce passage de M. François Menez, (*Dépêche du 26 août*). « Comment prendre au sérieux... les prétentions des plus ardents de ces nationalistes, quand on sait que pour la plupart, ils sont des Bretons fraîchement naturalisés, et qu'ils seraient fort en peine — et pour cause — de soutenir la moindre conversation en langue bretonne... » A quoi M. Mordrel répond justement comme en une sorte d'argument *ad hominem* « à l'usage des primaires normaux » : « Si en est parmi nous qui ignorent le Breton, ils n'attendent pas des jours meilleurs pour l'étudier. Qu'on le sache, il n'est ni plus long ni plus difficile d'apprendre le breton que l'anglais ou l'espagnol... Même note chez M. Marcel Guileysse. « C'est là un point sur l'importance duquel on n'a pas assez réfléchi, que les officiels auraient dû prévoir ou tout-au-moins constater à temps pour cesser leur campagne anti bretonne, avant que se ne crée un mouvement d'hostilité de la part de ceux qui s'aperçoivent, parfois trop tard, qu'on les a fastidiés de la part de l'héritage moral, naturel auquel ils avaient droit. Plus ils s'en aperçoivent tard, plus la réaction est violente et c'est aussi que l'on assiste à ce phénomène paradoxal seulement pour un esprit superficiel ; parmi les plus acharnés détracteurs de la langue bretonne, se trouvent de nombreux non bretonnants ; et cela en dehors de toute question politique que l'on veut bien m'en croire ! — *La Langue Bretonne*, page 23. »

Il est d'ailleurs facile de remarquer à M. François Menez qu'une nation s'accroît aussi par l'assimilation d'éléments même hétéro-

Plus modérément M. Paul Guileysse rappelle que son père voulait, dès 1910, que la langue bretonne fut étudiée pour elle-même... Elle doit être un but non un moyen. « Nous devons du reste déclarer avec toute la netteté désirable écrit M. Pierre Mocaër, dans le *Petit-Breton*, que ce n'est pas seulement pour permettre l'acquisition du français que nous demandons l'enseignement du breton. C'est également pour lui-même et parce que c'est notre première langue »

C'est aussi un droit qui découle pour nous de la charte qui nous lie à la France : le traité de 1532. M. Roger Giron, lui-même, va se boncher les oreilles. « Il ne faut pas, nous dira-t-il, à propos de langue, parler de retour aux vieilles mesures, au vieux droit, encore que celui-ci sur bien des points soit vivant et vaut certes mieux que le code Napoléon » Il ne s'agit ici ni de vieilles mesures, ni de vieilles lunes... il s'agit du droit inaliénable d'une Nation à l'existence. Un contrat existait... Nos seuls députés du Tiers l'ont laissé violer, au 4 août 1789. Ce n'est point une raison pour que nous passions prescription. Tel est non seulement le sentiment de « *Breiz-Atao* », mais tel est celui des milieux plus pondérés des « *Bleun-Brug* » qui ont souvent donné cette note durant le dernier congrès de Guingamp (2). C'est celui de personnalités comme Henry d'Ivignac, écrivant que ce traité en main, le Breton peut exiger le respect de la langue de ses Pères et rappelant à M. Giron qu'une personnalité bretonne fit, en 1919, près de M. Wilson, une démarche tendant à la reconnaissance de notre Nationalité... M. Giron parle de trahison... On pourrait lui répondre qu'à ce compte-là bien des traitres sont morts pour le Pays... trahis!!!, que la flotte de France est remplie de ces traitres, plus ou moins conscients, selon leur degré d'instruction et de réflexion, puisque M. Le Bail comptait l'autre jour des représentants de toutes les commu-

gènes et étrangers, et c'est le cas de presque toutes les Nations modernes officielles. L'Irlande impose l'étude de l'irlandais aux Anglais, optant pour le séjour sur le territoire de la République irlandaise, et elle a raison. Si cela ne leur convient pas, disait le Ministre irlandais de l'I. P., à Taldir, qu'ils repassent le « channel ! »

(2) Voir *Feiz ha Breiz*, mis Here.

nes du Finistère, à bord du cuirassé *Bretagne*.

« Quand en 1532, proclame Pierre Mocaër, le sort de la Bretagne fut lié à celui de la France, il fut convenu de part et d'autre, que ses libertés seraient respectées, et cet engagement solennel, doit être tenu. Les Bretons sont devenus des Français et non des « *Gallaoued* » et s'ils sont entrés dans la communauté française, c'est avec tout leur bagage intellectuel et moral »

« Ce bagage intellectuel et moral, depuis 393 ans, la France qu'elle fut monarchique ou qu'elle fut républicaine, qu'elle laissât l'école à l'initiative privée ou qu'elle en tint une officielle, depuis surtout que l'enseignement primaire est devenu obligatoire, n'a eu de cesse qu'elle ne le diminuât. La France a réalisé, inconsciemment nous le voulons bien, à l'encontre de l'assertion de M. François Menez, une Irlande morale, en Bretagne. Nous n'allons pas nous redire. M. Menez trouve qu'en créant à MM. Loh et Dottin, de studieux et celtiques loisirs, le gouvernement de la République a favorisé notre langue, dans la mesure « ou elle ne s'est pas trouvée liée au problème de la décentralisation administrative et politique ». J'avoue ne pas comprendre très bien... Il me suffit de constater avec Taldir, que nous avons été dès l'origine, éduqués et gouvernés selon des méthodes en opposition avec notre génie national.

« La Bretagne... dit François Menez, est, de toutes les anciennes provinces de France, celle qui, depuis vingt ans s'est enrichie dans les plus fortes proportions. Cela tient à sa forte natalité qui lui épargne la main d'œuvre extérieure, et lui permet selon la remarque de M. le député Inizan, de déverser son trop plein au pays de M. de Monzie, à sa forte classe paysanne, au morcellement de sa propriété rurale, à notre esprit d'économie. En quoi la France indulgente aux doctrines du Malthusianisme et du Plaisir, a-t-elle influé sur cet état matériel florissant ? Ne devons nous pas craindre au contraire, que les modes françaises, l'exemple de la capitale, la folie des danoings, de la toilette, des fêtes à tout bout de champ ne changent, petit à petit, la physionomie de la Bretagne ? Et si cet enrichissement matériel ne correspond à aucun gain, à

aucun progrès moral, même d'ordre purement physiologique, comme celui de l'hygiène par exemple ? Et ne sommes-nous pas, même à ce point de vue matériel, les plus déshérités des Citoyens ? Vraiment, l'Etat français et son fonctionnarisme digne de la Chine n'ont-ils pas été jadis, pour quelque chose, d'abord dans le manque d'homogénéité de réseaux de nos chemins de fer (*Empré*) et ensuite dans ces voies étroites (*III^e République*) condamnées en tout autre pays et auxquelles Le Troquer a commencé seulement à s'attaquer ? Et depuis la guerre, alors que nos paysans revenus de captivité ou d'occupation, avaient admiré en Allemagne les bienfaits de l'électricité, qu'a-t-on fait en haut lieu des bonnes volontés privées qui s'offraient d'électrifier le pays à l'aide de nos nombreux cours d'eau ? On les a dégoûtées, découragées, à force de paperasses et de protocoles. L'Etat lui-même se tait sur l'Aberwrach et Guerledan, dont on n'entend plus parler ! Avant la guerre, l'une des grandes préoccupations des sections économiques de nos Sociétés Régionalistes était de Brest-Transatlantique qui devait détrôner le Havre. Personne n'en souffla mot, même la *Dépêche* de feu Louis Coudurier et du Sénateur Pichon !

« Quelle est notre production en céréales ? demande Taldir. — La 5^e de celle de France. En cheptel ? la 6^e. Quel est notre territoire ? — le 10^e de celui de la France. Et nous ajouterons : Quel est le nombre de nos Morts de Guerre ? — Le 5^e de ceux de France. Qu'a-t-on fait de la victoire commune ? Qu'a-t-on fait au milieu de nos richesses le papier que nous avons en mains comparé à la livre de nos voisins et cela, à six ans de l'Armistice ? Ne trouvez-vous pas en effet, Monsieur Menez, que nous sommes le grand des autres, en même temps que les représentants de la plus vieille race du sol ? En conséquence n'avons-nous droit à quelques attentions de notre tutrice dans la gestion de nos biens ? Dites-le de la France et de la Bretagne, quelle est la créancière ? Quelle est la débitrice ? Nous devons consentir l'impôt (A.F.L.) — Que dire d'un gouvernement nanti de 500 milliards de dettes. écrit Jean Guiraud, dans la *Croix de Paris*, qui devant faire face dans l'année au remboursement d'une cinquantaine de milliards de dettes

exigibles, avec un budget en déficit, alimenté par des impôts tellement considérables qu'on ne saurait les augmenter qu'en paralysant toute la vie économique du pays », parle d'ajouter au budget annuel plusieurs centaines de millions au profit de la démagogie, de le surcharger encore de 4 ou 5 milliards pour établir l'Ecole unique, augmente fonctionnaires et émoussés, n'opère aucune suppression de dépenses inutiles, pratiquant ainsi le gaspillage et le coulage avec la mégalomanie ? *Tout cela inspire-t-il confiance ?*

M. Charles Chassé s'indignait dans la *Dépêche de Brest*, de cette « *Haine de la France* » que respire, dit-il, l'*Histoire de notre Bretagne*, de Danio. Qui ne comprendra après le long exposé que nous venons de faire des griefs moraux de la Bretagne, l'indignation qui s'est emparée d'une âme jeune, ardente et de plus féminine, donc plus sensible, devant le séculaire bilan de débretisation et tranchons le mot, « d'exploitation », qui s'est offert soudain à ses yeux ? Qui ne l'exousera, et ne rejettera la faute d'un tel état d'esprit sur les vrais coupables, royaux ou républicains, gens du dehors ou du dedans, inconscients ou traitres qui ont tourné en dérision l'Âme de la Bretagne ?

La France et la Bretagne peuvent se ressaisir encore... Elles peuvent (et c'est, n'en déplaise à Yves Lefebvre, le désir des Barons du Gorsedd), se replacer dans l'esprit du contrat de 1532, dont le *Cartel Breton* (1), nous offre un mode moderne... La France, pour tous les motifs que nous avons énumérés, a tout intérêt à ne pas tuer la Langue bretonne « paladium, écrit le député Izoran, des vertus de la race, bouclier, cuirasse, pièce principale de l'armature qui protège encore le mieux notre région, contre les pratiques infâmes du malthusianisme » dont se meurt la France.

Loin de nous entraîner dans sa ruine, que la France prenne exemple sur la Bretagne, qu'avec la liberté de sa culture intellectuelle, elle lui restitue toutes les libertés essentielles au fédéralisme des Provinces françaises... et ainsi, il n'y aura plus de Séparatistes. L'ombre de la Roubine, et celle des Paderés du Finistère, levés contre la tyrannie des Jacobins

(1) Union Agricole du 7 septembre 1925.

de la Convention, ne troubleront plus la sérénité de la *Dépêche de Brest* ou de la *Pensée Bretonne*. Subiata causâ, tollitur effectus !

Léon LE BERRE.

Abalor

11 Novembre 1925.

(anniversaire de l'armistice).



D'une Lettre de M. Paul GUIYESSE
à l'Auteur

Paris, 21 Novembre 1925.

Cher Monsieur,

Absent de Paris ces jours derniers, ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu lire le dernier article, de votre si complète et si documentée étude de la trop célèbre circulaire de Monzie ; je l'ai suivie avec un profond intérêt, heureux de me trouver si souvent en complet accord avec vous, et vous remerciant des citations que vous avez bien voulu y faire de ma Langue Bretonne. Souhaitons de tout cœur que votre pénétration soit une prophétie... et, pour l'aider à se réaliser, tenons tous et chacun dans nos milieux et de notre mieux, faisons une incessante propagande. Il est évident que, dans bien des milieux, l'action anti-bretonne a exercé son influence désagréable, et qu'il y a souvent un courant à remonter ; mais, je crois la chose non seulement possible : certains du succès ! Entre nous, d'ailleurs, cet excellent de Monzie ne se doutait guère de l'appui qu'il nous donnait, en ouvrant les yeux à bien des gens et les portant à réfléchir.

N. B. — Remerciant l'auteur de ses appréciations si chaleureuses, nous recommandons également son livre, comme un exposé très pratique de l'histoire de notre Langue Bretonne, depuis ses origines en Armorique.



APPENDICE

Passages de la Lettre des Universitaires et Journalistes ayant provoqué la circulaire.

Vos prédécesseurs, MM. Leygues, Laflerre et Honorat, ont organisé ou autorisé des cours de langue d'Oc dans six Facultés et dans plusieurs lycées du Midi : 27 chaires en tout. Allant plus loin, par circulaire en date du 2 novembre dernier M François Albert, a permis la création de cours de langue d'oc, dans tous les établissements d'enseignement secondaire et dans toutes les écoles normales, du Midi de la France.

Il reste à prendre une décision touchant l'enseignement primaire.

Quelque temps la méthode directe pour l'enseignement des langues fut considérée comme la plus efficace.

Mais, à l'usage, la plupart des pédagogues se sont aperçus qu'il est préférable d'aller du connu à l'inconnu, c'est-à-dire dans les régions où il en existe, du dialecte local à la langue nationale.

Outre qu'enseigner le mépris du « patois » c'est inculquer le mépris des gens et des pays qui le parlent, et faire de mauvais fils, des vaniteux et des déracinés, écartier le dialecte maternel, vivant, spontané, riche d'images, pour mettre d'emblée l'enfant au régime du français exclusif c'est donner à l'écolier un langage livresque pauvre et terne, c'est affadir son goût, atrophier son jugement, obliterer ses facultés d'observation et annihiler sa personnalité.

Connaitre deux idiomes et les comparer c'est connaître deux façons de penser c'est pouvoir se livrer à l'excellente gymnastique du thème et de la version, c'est être mieux préparé pour l'étude d'autres langues.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander, M le Ministre, de bien vouloir adresser au personnel de l'enseignement primaire une circulaire autorisant ceux des maîtres qui le voudront à utiliser le dialecte maternel de leurs élèves pour l'enseignement du français.

« Cette modeste réforme nous paraît être le corollaire naturel de celles qu'ont accomplies vos prédécesseurs et nous ne pensons pas qu'elle puisse froisser ou gêner qui que ce soit.

Passages principaux de la Circulaire

Est il donc vrai, écrit de Monzie, que le dialecte local puisse servir à enseigner le français? Ce n'est à cette heure l'avis d'aucun pédagogue qualifié. Qui songe à mettre en œuvre le breton, le basque ou le flamand, pour faciliter l'intelligence du français? Faudra-t-il dicter des règles différentes selon les régions et classer les idiomes d'après les services qu'ils seraient susceptibles de rendre à la pédagogie primaire? Comment, au surplus, accorder une telle proposition avec les méthodes générales de l'enseignement, avec la méthode directe, dont il est usé pour apprendre l'allemand ou l'anglais? Se servirait-on du languedocien comme truchement du français, tandis que le mot d'ordre moderne est l'apprentissage du français par le français? Les objections valables se multiplient, sans qu'apparaisse en sens contraire aucun argument décisif.

Je sais bien que l'étude d'une langue autre que la langue maternelle nous initie au mécanisme linguistique de notre propre langue, mais je sais aussi qu'en savoir une étrangère, c'est posséder le moyen de connaître directement la civilisation et la littérature du peuple qui la parle, c'est accroître d'autant notre propre valeur humaine et sociale. Il n'est pas indifférent à la formation de nos maîtres d'apprendre n'importe quelle langue étrangère. Le maître qui aura appris le français et le basque aura fait autant « élargi ses capacités humaines et sociales » que celui qui saura le français et l'allemand, le français et l'anglais, le français et l'espagnol ou l'italien, ou le russe, ou toute autre langue étrangère riche de toute la vie intellectuelle

et sentimentale d'un grand peuple moderne, expression de toute son activité et de toute sa prospérité économique?

Je n'ignore pas non plus quels services éminents l'étude des patois rend de plus en plus à l'histoire de la langue française, et je rends ici hommage aux professeurs et aux érudits qui, penchés sur ces fleurs de notre terroir, en ont étudié avec amour toutes les variétés. Mais ce sont là matières d'enseignement supérieur, ce sont recherches de savants. Notre école normale primaire, qui a des tâches précises et multiples, ne peut ni distraire ni de son temps ni de ses efforts pour ces études.

Si j'envisage le problème en surplomb, dans ces disputes de méthodes, j'ai le devoir de me demander s'il est bon d'encourager les divisions linguistiques. L'exemple de la Belgique — « terre d'expériences » a dit quelqu'un — n'est pas pour nous dispenser à cette entreprise encore bien que l'unité morale et patriotique de ce noble pays ait paru rendre inoffensives les revendications du flamingantisme naissant. La France, si unie qu'elle soit, ne l'est jamais trop.

L'école laïque, pas plus que l'Église concordataire, ne saurait abriter des parlers concurrents d'une langue française dont le culte jaloux n'aura jamais assez d'autels. Il m'est permis de faire observer, en outre, qu'il reste encore trop d'illettrés parmi nous pour que nous puissions distraire en faveur des plus respectables parlers régionaux ou locaux une portion de l'effort nécessaire à la propagation du bon français. Celui là seul est vraiment français « Celui qui parle et lit la langue française ». Jusque là ce que cette définition de Mussat soit applicable à l'unanimité des citoyens adultes, l'enseignement des patois devra être considéré comme un luxe et je vous prie de croire que notre époque n'est guère favorable aux dépenses de luxe pour compte de la collectivité.

Traité franco-breton de 1532

Voici les six clauses de cette entente votée par les États de Vannes et sanctionnée par la déclaration royale du Piessis, dans la-

quelle, François 1^{er}, s'engageait tant en son nom personnel, qu'au nom de ses successeurs et au nom de la France, à les respecter.

1^o Aucun impôt ne serait perçu en Bretagne sans le consentement des États de Bretagne.

2^o Attribution du produit de certains impôts exclusivement réservé à la Bretagne.

3^o Maintien de la souveraineté du Parlement de Bretagne et droit pour les Bretons de n'être pas jugés hors de Bretagne.

4^o Droit de ne pas faire de service militaire hors de Bretagne.

5^o Les charges, emplois et bénéfices de Bretagne réservés aux Bretons.

6^o Nul changement dans la législation, les institutions, les coutumes, sans le consentement des États de Bretagne.

N. B. — La politique du Cartel Breton s'inspire de ces clauses et les modernise.

Cartel Breton

I

Pour faire partie du Cartel, les candidats devront rompre toute attache avec un parti politique quelconque.

II

Programme général. — Le programme nationaliste d'autonomie administrative et financière du Cartel, tend à rendre, aux Bretons, l'administration de leur pays sous le contrôle de la France, à leur donner une Assemblée Régionale, à leur laisser l'emploi de leurs impôts pour le développement de leurs ports, de leur commerce, de leur agriculture, etc... C'est là une situation de justice qu'avait créée le traité de 1532 et que le gouvernement français d'alors avait promis, au nom de ses successeurs, de respecter.

III

A titre transitoire les candidats du Cartel devront s'engager à défendre devant le Parlement français les principes suivants :

1. — En cas de division de la France en régions administratives, l'intégralité de la Bretagne dans ses frontières historiques.

2. — L'affectation à des œuvres ou travaux d'utilité bretonne (désignés par les députés bretons) de 75 % des impôts payés par la Bretagne à l'État français.

3. — La nomination de fonctionnaires bretons dans l'administration préfectorale, judiciaire et universitaire, et de fonctionnaires bretonnants en Basse-Bretagne.

4. — La création d'un réseau autonome de Chemins de Fer Bretons, dirigé par des Bretons.

5. — L'enseignement obligatoire du Breton dans tous les lycées et collèges de Haute et de Basse-Bretagne et l'enseignement bilingue dans les écoles de Basse-Bretagne.

6. — La reconnaissance du Breton comme langue vivante au baccalauréat dans toute la France.

7. — L'enseignement obligatoire de l'Histoire de Bretagne et de la géographie locale (au moyen d'ouvrages désignés par l'Académie Bretonne) dans toutes les écoles primaires, secondaires, lycées et collèges.

8. — Le rétablissement de l'orthographe bretonne dans tous les noms des localités, rivières, montagnes, etc., en Haute et Basse-Bretagne.

9. — Le maintien des recrues bretonnes dans les garnisons de Bretagne.

10. — Le libre exercice des cultes et de l'enseignement.

IV

Le sort de la Bretagne se trouvant actuellement lié à celui de la France, les députés du Cartel Breton ne doivent pas se désintéresser des questions de politique extérieure, mais, en soutenant ou en combattant tel ou tel gouvernement ils devront s'inspirer exclusivement des intérêts moraux et matériels de la Bretagne.

Le Cercle Celtique

16, rue des Ecoles, Paris (V^e)

Les Etudes (20 Octobre 1925) : Les parlers régionaux et l'école primaire : Pierre Lhante :

« Qui nous fera croire qu'il soit impossible de raser ce point minime d'enseignement libre dans un programme sujet, par ailleurs à charge ? On a bien réussi ce facile exploit, notamment dans les petits et grands séminaires du diocèse de Bayonne, et même dans une Ecole normale qu'il nous serait facile de nommer. Il suffit

pour cela d'un peu de largeur d'esprit chez le Maître et d'un peu de ferveur régionaliste chez les élèves : et ce sont des choses qui se rencontrent. Dieu merci, au temps où nous sommes.....

M. le Ministre ignore-t-il que... depuis 1917, il s'est produit une réaction de plus en plus marquée contre l'usage exclusif de la méthode directe, instaurée chez nous, en 1902 ? A cette date, en effet, les inspecteurs généraux Hovelague et Fournery rétablissaient l'usage de la version, solennellement interdit par eux, moins de cinq ans auparavant. Un peu plus tard le thème dit d'imitation était autorisé à son tour, et depuis 1921, la version et le thème, exercices indirects, par excellence ont remplacé au baccalauréat, l'exercice purement direct qu'était la narration en langue étrangère.....

L'expérience montre que le séparatisme naît et se développe à la faveur de l'hostilité qu'on témoigne aux traditions et aux langues régionales. Exemples : la Catalogne et les Provinces basques, sous la menace de suppression des "fueros" ou des "Disputaciones" dans ce dernier demi-siècle ; l'Alsace sous les insultes d'un lieutenant Fortsner, voici une vingtaine d'années ; surtout la Pologne devant la persécution allemande, le pays de Galles, sous les brimades du Gouvernement anglais.

Dès lors, on peut ériger en axiome que contrarier les aspirations régionalistes d'un peuple, c'est provoquer à la séparation ; les favoriser, c'est renforcer l'unité nationale. Que messieurs les jacobins y prennent garde ! Une politique antirégionaliste... trouverait en Bretagne, en Flandre, au Pays Basque, un Peuple préparé par quarante ans de contrariétés diverses, à des manifestations qui ne seraient peut être point platoniques.....

Le grief unanime des adversaires du parler local, tous ou presque tous hommes des gauches vient de ce préjugé : que l'idiome régional, entretient l'esprit réactionnaire

Il est piquant de remarquer au contraire qu'à pendant la Révolution, tandis que la Bretagne bretonnante était dans son

ensemble favorable, ou du moins soumise à la cause nouvelle (1), la Bretagne de langue française (Ille-et-Vilaine, Loire Inférieure, Anjou et Vendée), se soulevait en masse. En Guipuzcoa, la seule petite ville industrielle qui fasse tâche sur l'ensemble de ces provinces si catholiques et affiche des convictions républicaines, voire révolutionnaires, est celle d'Elber où précisément les ouvriers en totalité parlent exclusivement basque. De même, la province la moins révolutionnaire d'Espagne est celle de Valence patrie du trop fameux Blasco Ibañez, pays de parler régional. Mais sans aller plus loin, notre Languedoc n'est-il pas la citadelle de l'anticléricalisme le plus pur et n'a-t-il pas fourni, au Cartel, des troupes et des cadres, comme le remarque justement, dans son enquête de l'Eclair, M. Roger Giron.

Lorsque dans sa séance du 11 Décembre 1921, à la Chambre, M. Izizan, député du Finistère, demandait formellement la création d'un cours de langue celtique, M. Léon Bérard, ministre de l'P. P. promettait avec sincérité son appui (1) « parce que, disait-il, nos vieilles provinces doivent conserver leur physionomie propre et parce que nous avons la chance d'habiter un pays un et divers, qu'à travers les siècles ont uni. » Pour les mêmes motifs, l'abbé Wetterlé préconisait récemment, dans le Petit Parisien l'enseignement du dialecte alsacien aux enfants, d'après les méthodes du Frère Savinien, en Provence (2).

L'Ecole et la Vie, revue hebdomadaire, d'éducation et d'enseignement, 24 Octobre 1925, sous la signature de G. Biron, inspecteur primaire.

En définitive étroitement associée aux premières démarches de la Pensée, la langue du foyer forme l'intelligence de l'enfant et l'enrichit aux moindres frais. A quelque degré, elle se subordonne à la ci-

vilisation du terroir, elle y subordonne l'individu. Ce n'est pas seulement un moyen de culture et d'enseignement. Elle a sa valeur sociale et morale. Elle rend l'écolier plus solidaire de ses origines et de son milieu.

..... Au surplus, exploitant les acquisitions spontanées que l'enfant doit aux leçons de l'observation directe et de la langue du cru ou vivifie tout l'enseignement et on lui donne plus de profondeur. On continue l'éducation de la famille et du milieu. On lutte contre les causes de décadence : l'imitation servile de Paris (qui n'est pas la France) et le prestige des exemples étrangers. On rend les élèves plus conscients des liens qui les attachent au sol natal. On n'en fait pas des déracinés. La culture française n'a que plus de sève, greffée sur le vif de cette culture locale. Elle s'enracine dans l'expérience des enfants, devient moins onéreuse, plus familière, plus attrayante et plus solide. C'est « éduquer » l'enfance à rebrousse-poil (1), que de l'initier directement à une patrie abstraite qui n'a aucune prise sur son âme. Au contraire, lorsqu'on se penche sur la vie régionale, pour y déceler les manifestations d'une vie plus large, on arrive à promouvoir un patriotisme plus plein. Utiliser les ressources de la langue française et d'une langue de France, faire aimer la "matrie" et faire aimer la patrie, c'est travailler à maintenir et à fortifier une unité nationale, vraiment vivante faite de variété et d'harmonie.

Du Mercure de France, 15 novembre, sous la signature d'Allain du Scorsff, et le titre « Le Breton, langue vivante » (on sait que le Mercure est la seule grande revue française qui accueille régulièrement des articles et chroniques sur le mouvement breton ; On sait aussi que le pseudonyme d'Allain du Scorsff cache l'un de nos meilleurs bretons établis en Algérie.)

On conçoit que le gouvernement français se soit montré soucieux de répandre sur tout le territoire de la République et parmi la totalité des citoyens, la connais-

(1) Voir dans notre texte, l'opinion conforme de M. George Le Bail.

(2) Il est à remarquer que M. Léon Bérard se borna à ces imitations.....

(3) M. l'abbé Wetterlé est, aujourd'hui, sur cette question, d'un avis contraire au sentiment qu'il professait auparavant, aux premières années de la guerre. Il se déclarait alors antirégionaliste.

(1) Mot de Mistral. Note de M. G. Biron.

sance de la Langue Française, dont personne, même au plus profond des landes et forêts bretonnes, ne méconnaît la richesse, ni l'expressive beauté. L'hostilité linguistique fut ici unilatérale et le plus séparatiste des Bardes n'aurait jamais songé je pense (il en eut, pour lui même, été embarrassé) à réclamer le maintien du breton ou préjudice du noble et clair langage français.

Aux colonies on n'a jamais cru devoir s'attaquer à l'arabe, au malgache ou à l'annamite. On les a fortifiés, au contraire, du concours du maître d'école, instruit des idiomes locaux et d'innombrables interprètes, toujours présents, afin d'assister l'indigène dans le plus humble prétoire et le moindre bureau.

Inspiré d'une volonté délibérée, d'exterminer le breton, dans les Ecoles de Bretagne, la méthode directe, la fameuse méthode de l'inspecteur général Carré, n'a que faiblement atteint le parler Celtique mais elle a singulièrement paralysé la diffusion et la précise connaissance du français.

Dans les cervelles violentées, le breton, s'il succombé, se venge du français et le corrompt.

C'est donc bien, par un singulier choc en retour, la langue française qui s'est trouvée cruellement atteinte dans son expansion dans l'âme bretonne, quand on a voulu juguler le breton.

L'idiome maternel, héréditairement posé par une race depuis les plus profondes générations, enveloppe sans doute de ses mots maints concepts dont use spontanément le conscient ou qui gisent dans le subconscient. Pour donner cette race de nouvelles idées, capables d'élever son âme vers le progrès, idées transmises, si l'on veut, par un langage plus libre, plus riche même, plus répandu surtout, n'est-il pas sage de la fonder sur la base préexistante ? La « table rase » ici, laissera l'être indécis, inquiet, désorienté. Plutôt qu'extirper l'ancienne souche pour lui substituer un jeune plant, quelque vigoureux qu'il puisse être, et attendre qu'il croisse, il vaut mieux enter prudemment la nouvelle pousse qui portera leurs

et fruits généreusement nourris par la sève raciale et saine du vieux tronc.

Hors de l'Ecole religieuse ou laïque, dans les sphères les plus opposées de l'idée, un semblable apostolat breton pourrait se remarquer. Un collaborateur regretté du *Mercur*, Emile Masson aux libres et audacieuses idées, rêva naguère de propager, parmi le Peuple breton des campagnes, un ardent socialisme, à la base duquel il apercevait des principes profonds d'idéalisme celtique. Sa vaillante petite revue, *Brug*, qu'il rédigea jusqu'à la guerre, avec J. J. Lemordant, portait en langage armoricain ses idées et sa foi. Il se trouva un contemplateur du breton, fatigué un peu, pour dénoncer aux pouvoirs officiels comme antifrançais, Masson, professeur de l'Université, qui n'était qu'un homme très bon, très loyal et très généreux.

Le breton manque d'unité. Il s'est effrité scindé en quatre dialectes : Léon, Cornouailles, Trégor, Vannetais.

Mais il est beau qu'il vive encore et soit parlé par un million et demi d'individus et qu'il ait persisté « par la seule force de la tradition populaire » en se transmettant des parents aux enfants (1).

Ce serait surhumain qu'il ait gardé, à travers les siècles son intégrité universelle.

Toutes les langues ont leur dialecte et sous dialectes.

Que pour le parler populaire, pour l'école primaire on s'en prenne au dialecte du lieu. Les circonscriptions qu'il occupe sont tout de même assez vastes.

Une langue littéraire d'ailleurs, aisément accessible quoiqu'on en dise à toute personne, de culture moyenne mais attentive, qui n'a rien d'aristocratique, ayant toujours été destinée à être comprise, estimée et goûtée du peuple ; qui a plus d'un siècle d'usage continué ; qui ne cesse de produire et d'être lue, assurée suffisamment l'unification entre les esprits. La langue littéraire française, elle-même, ne s'éloigne-t-elle pas du parler populaire des campagnes, des faubourgs et des villes ?

Il faut bien dire du reste, que contrairement à l'opinion communément reçue,

(1) G. Dottin, *Estaire* 30 Novembre 1920.

les bretons ne sont pas inintelligibles entre eux et se comprennent parfaitement. A ceux qui en douteraient, je conseillerais une visite, dans une quelconque de ces foires pittoresques de Bretagne, où se fait un grand mouvement d'affaires, en langue bretonne et entre gens de cantons très éloignés (1).

Ne jamais oublier du reste que l'œuvre primordiale, la plus urgente, ce sera d'assurer le salut de la langue. Si nous perdons notre langue, en vingt-cinq ans, la Bretagne sera devenue une banale région française ou plutôt cosmopolite, ayant perdu tout caractère. Si je meurs, j'espère que d'autres s'empareront du projet et feront tout pour l'exécuter... (2).

On classe avec raison, en France, les monuments de toute époque : paléolithique néolithique, âge de bronze, du fer, moyen âge, et on les défend contre le vandalisme en les déclarant comme monuments historiques. Or, le breton est, sur le continent européen, le seul monument au sens étymologique du mot, et celui-là anime, le seul souvenir vivant et non figé d'un des plus grands peuples qui aient marqué leur trace dans l'Histoire de l'Europe, les Celtes qui ont subjugué et dominé la plus grande partie du continent européen, du V^e au III^e siècle avant J.-C. Que fait-on pour le conserver ? C'est tout juste, si on ne cherche pas à le faire disparaître (3).

La Petite Tribune. — (Guillaume Alaterre) Pendant les vacances, l'ennemi du français, je veux dire l'ennemi de la langue française, et pour l'appeler par son nom, l'espéranto, a eu une assez mauvaise presse, et le précédent ministre de l'Instruction publique, à tous les degrés de l'enseignement, s'est attiré plus de haines que de félicitations.

Je me suis laissé dire que la rentrée des classes n'a pas témoigné du succès

1) Pierre Mocaër *Breize Breiz*, Brest, Janvier 1922, p. 4.

2) Calloc'h-Bismor : lettre en appendice dans "Ar en deuta", Plou-Nourrit, p. 218.

3) Joseph Loth, professeur au Collège de France.

de son entreprise. Les Français sont gens d'esprit, et la « langue auxiliaire universelle » peut avoir des adeptes chez les Prussiens ou chez les Lapons. Chez nous, je la défie bien d'en rassembler une poignée.

Ce n'est pas que tout ce que nous faisons, Français, soit digne de louanges et d'admiration. Sur le point des langues, notamment, nous aurions bien besoin d'être repris. C'est toujours à leur étude que nous mordons le moins, et là, les programmes nécessitent une révision totale. Des lycéens qui ne font ni latin ni grec n'exigent que la connaissance d'une seule langue avec quelques rudiments d'une deuxième. C'est tout à fait insuffisant, surtout si l'en pense, qu'avec méthode, il n'est guère plus difficile d'acquiescer deux ou trois langues jumelles qu'une seule. Mais là, la manie du « pratique » a fait ses ravages. Des niais s'imagine que par ce qu'on fait la classe en anglais, l'élève en saura beaucoup mieux et bien grammaticalement, le hollandais et le flamand.

La manie, le délire du « pratique » a inspiré aussi la réforme qui fit entrer l'espéranto dans les lycées. Espérons qu'il n'ira pas plus loin et que ce jargon imbecille ne sera pas donné en version au baccalauréat et qu'il ne servira jamais à rédiger une thèse, fût-elle de droit ou de médecine. Mais le bon sens des pères de famille, qui n'envoient pas leurs enfants dans la classe d'espéranto, a déjà fait jus-ice de cette innovation ridicule.

N. B. — Bien que M. Alaterre ne fasse guère d'allusion aux Langues régionales, nous consignons ici avec plaisir la condamnation de la méthode directe, dont M. de Monzie, en bon retardataire, chantait les louanges dans sa fameuse circulaire. De plus, Guillaume Alaterre nous apprend quelque chose que nous ignorions pour notre part : à savoir la présence de l'Espéranto, il y a peu de temps, dans les programmes d'enseignement à tous les degrés. Et l'on venait nous parler de la perte de temps (III) qu'on engendrait l'utilisation de la langue locale ! Ah, Monsieur de Monzie ! vous en faites un, vous, par exemple ! comme on dit en Bretagne.

La Revue de France (1^{er} novembre 1925):
L'École et le breton, André Cheillon, de
l'Académie Française auteur de Au Pays
Breton.

Sur le continent, le breton, introduit
bien après l'extinction des dialectes gau-
lois, est seul à représenter cette branche
celtique de l'Indo-Européen, qui couvrit
un tiers de l'Europe, et que les philologues
placent sur le même rang que les sans-
krit, le zend, le latin, le germanique, le
grec, le slave. Dans cette branche, il
appartient comme le gallois, au rameau
Kymrique ou britannique. L'autre, le
gâélique, vivant toujours dans les dia-
lectes pères d'Irlande et de Haute Ecosse.

Nos Bas-Bretons sont, aujourd'hui bi-
lingues - mais ce n'est qu'au sens littéral
du mot. Ils parlent l'idiome de leurs
pères - mais comment le savent-ils ?
Souvent, ils ignorent jusqu'aux coupures
de mots qu'ils emploient. Il m'est arrivé
d'en isoler un que j'avais lu, et de leur
en demander le sens. Ils ne comprenaient
pas la question; il fallait insérer le mot
dans une phrase. Voilà pourquoi la plu-
part sont incapables de lire et plus encore
d'écrire leur parler natal.

M. le Ministre de l'É. P., a cité la phrase
de Musset « Celui là seul est vraiment
français, du cœur à l'âme et de la tête aux
piéds qui sait parler et lit la langue fran-
çaise ». Vérité, certes ! mais corollaire
d'une vérité plus générale qui autorise
cette autre proposition : celui là seul est
vraiment Breton qui sait parler et lit le
breton. Et tout revient donc à ceci : est-il
ou n'est-il pas désirable que des Français,
au sens défini par Musset, nés en Bretagne
soient de la même façon des Bretons ?
Qu'une telle dualité soit possible l'ex-
emple du pays de Galles, le démontre.

On a dit encore : l'État ne connaît ni
Provençaux ni Basques ni Bretons : seu-
lement des individus français, égaux et
libres - libres par conséquent de parler
dans le privé, mais non pas à l'école, la
langue qu'il leur plaît, fût-ce le volapük.
C'est bien le fond du débat : l'État se
posera-t-il de plus en plus, tout puissant,
devant des millions d'individus égaux,
séparés et théoriquement pareils, ou bien
convient-il qu'il reconnaisse, à l'intérieur
de la grande forme nationale, telles
formes historiques qui, des siècles du
passé, les ont assemblés en groupes natu-

rels et divers. Sans doute, la tendance
française est plutôt dans le sens de la
première idée, la plus simple, la plus
satisfaisante pour l'esprit logique. -
mais, par là même, c'est peut-être la
moins logique.

En tout cas, il ne faut pas jouer sur les
mots en disant que, l'école n'enseignant
rien de la langue locale, les individus
sont libres de la parler. Les influences
antagonistes sont telles, - service mili-
taire, prestige, attraction des grandes
villes, diffusion de la presse, afflux crois-
sant des touristes et villegiateurs, -
que l'idiome indigène est condamné à
brève échéance, si l'école continue à
l'ignorer. Actuellement en Bretagne elle
fait plus que de l'ignorer : elle l'exclut, le
proscrit. Souvent les enfants sont punis,
que le maître surprend à le parler en
récréation. Ils apprennent que l'usage du
breton est signe d'infériorité; ils finissent
par tenir la langue maternelle pour mé-
prisable. Tout cela, on l'a vu jadis en
Irlande, jusqu'au jour où la plupart des
Irlandais ne connurent plus que l'anglais.
C'est alors que naquit l'idée de renationa-
liser l'Irlande, - idée d'ailleurs, préparée
par des siècles de malheureuse histoire.

Il ne faut pas trop demander à l'État.
L'instinct unitaire centralisateur, est chez
lui trop fort, et depuis trop longtemps à
l'œuvre, pour qu'il accepte d'introduire
lui-même dans ses écoles l'étude des
idiomes régionaux. Ne pourrait-on tout
au moins, l'amener à les tolérer quand le
groupe local - commune ou département
- en exprimerait le vœu ? Si seulement,
dans un pays comme la Bretagne le fran-
çais était enseigné par l'intermédiaire du
breton ! Ce serait une greffe naturelle,
non l'opération violente qui coupe l'en-
fant de toutes ses racines.

Mais la vieille langue indigène passe
pour liée aux idées d'un monde suranné,
- à des mœurs qui sont d'un autre ré-
gime, à des croyances que l'État n'aime
pas à encourager. Qu'elle pénètre à l'école,
et voilà semble-t-il, un succès pour les
conservateurs. Est-ce bien sûr ? Si elle
apparaît à l'inverse du gallois, comme
véhicule d'idées réactionnaires, c'est peut-
être que « les partis de progrès » ont dé-
daigné d'en faire usage. On peut croire
qu'ils eussent été plus habiles en ne lais-
sant pas l'Église parler seule à la Bretagne
le breton.



